

# Transcription de la réunion publique de clôture Débat public ERIDAN

Date et heure : 5 novembre 2009 à 19h  
Lieu : Chabeuil – Espace culturel Pré aux Dames  
Durée : environ 2 heures 20  
Audience : 86 participants

## ***SOMMAIRE***

I.	Présentation du débat public ERIDAN	2
II.	Présentation du projet	6
III.	Questions/réponses	13

## **I. Présentation du débat public ERIDAN**

### **Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public**

Bonsoir. J'avais demandé que l'on m'interrompe mais pas comme ça, au milieu d'une réponse ; ça ne fait pas très débat public. Mais ce n'est pas grave. Merci d'être ici pour l'avant-dernière réunion du débat public portant sur le projet de gazoduc ERIDAN. Merci à Chabeuil de nous accueillir.

Nous allons avoir, ce soir comme demain, une réunion un peu particulière qui sera un peu comme toutes les réunions précédentes, c'est-à-dire que l'on pourra poser à peu près toutes les questions nécessaires à la connaissance du projet mais aussi à la connaissance de son contexte géostratégique, son contexte économique et son contexte humain et territorial.

Et puis, on va commencer aussi à vous dire ce que nous, Commission particulière du débat public, avons entendu pendant ces dix-sept réunions constituées de réunions générales, de réunions thématiques et de ce que l'on appelait des « rendez-vous locaux », c'est-à-dire des journées que nous passions sur un site bien particulier à la disposition des gens pour terminer par une réunion du soir, comme celle que nous tenons ce soir.

Premier point – parce qu'il faut toujours le dire parce que le débat public est une procédure un peu neuve. Rappelons *grosso modo* ce que c'est. Le débat public est une procédure neuve qui intervient largement avant que les décisions ne soient prises sur le réalisé des projets et sur des projets qui sont d'intérêt national et qui peuvent avoir des impacts économiques, sociaux et environnementaux relativement importants. C'est une procédure jeune parce qu'elle a été créée en 1995. Elle a vraiment été mise en œuvre en 1997 et elle a été renforcée par la loi de démocratie et de proximité en 2002.

Elle a comme objectif de permettre aux citoyens, quels qu'ils soient, de donner un avis qui pourra, d'une façon ou d'une autre, être intégré dans la décision publique ou dans la décision des maîtres d'ouvrage. Ce n'est pas une enquête publique ; l'enquête publique arrive en général très en aval de la décision de faire. Elle arrive quand l'ensemble des caractéristiques techniques du projet sont déterminées. Quant au débat public, la question de l'opportunité, par exemple, se pose : oui ou non, est-ce intéressant de faire un tel équipement ? Pourquoi le fait-on ? Et elle se pose à peu près autant que les conditions techniques dans lesquelles il pourrait être réalisé. C'est la caractéristique absolument importante du débat public.

Une autre caractéristique, mis à part l'opportunité, c'est que ce débat public est conduit sous l'autorité d'une Commission particulière du débat public qui, contrairement à un commissaire enquêteur, n'a absolument rien à dire sur le projet. Elle doit porter vos avis, mais elle n'a pas à en avoir un propre. Donc nous sommes là essentiellement pour écouter. Et ce soir, nous allons aussi commencer à vous dire ce que nous avons entendu pour commencer à contrôler dans quelles mesures nous trahisons les avis que nous avons entendus. J'espère que nous les trahisons le moins possible.

Cette Commission particulière du débat public est constituée de plusieurs personnes dont vous en avez deux ici : Patricia Watenberg, moi-même (Patrick Legrand), Président de cette Commission et vice-président de la Commission nationale du débat public qui est une autorité administrative indépendante. Et trois autres : Michel Giacobino, Pierre Gervason et Violette Le Quéré-Cady. L'idée étant de dire qu'autant nous allons faire un exercice d'intelligence collective ensemble, nous sommes plusieurs parce que pour décrypter ensuite et analyser ce qui s'est dit nous avons besoin d'avoir plusieurs angles de vue et plusieurs facettes. Aucun d'entre nous n'est vraiment technicien des gazoducs. Nous avons tous des caractéristiques et des compétences très différentes les uns des autres. Mais nous avons, à travers notre composition, un prisme d'analyse relativement large.

Avant de passer la parole à ces messieurs de GRTgaz, je vais vous dire deux grands aspects. D'une part, vous dire ce que nous avons déjà un peu entendu, et puis vous dire aussi quelle sera la suite. Vous savez très bien que, de temps en temps, quand on consulte, quand on consulte, etc., on entend dire « à quoi ça sert ? », etc. Je commencerai par le deuxième point.

Le débat public se clos samedi soir. Les questions posées sur le site Internet ne seront plus reçues dimanche. Samedi soir, parce que des fois que notre réunion de vendredi soir dure au-delà de minuit, il faut que le samedi soit aussi disponible. Pour notre part, nous aurons, à la Commission, à faire le compte-rendu de ce débat public qui sera constitué de deux éléments.

Le premier élément est le compte-rendu factuel : combien de gens, combien de réunions, ce que l'on a diffusé comme informations, les questions sur le site Internet, les dossiers du maître d'ouvrage diffusés, les lettres du débat diffusées, auprès de qui, y compris les coûts, etc. Vous avez d'ailleurs, sur vos chaises, une innovation : les coûts en carbone, pour essayer d'avancer aussi sur cette question-là. Ceci est factuel, et, à la fin du débat, tout le monde saura ce que cela a eu vraiment comme réalité factuelle.

La deuxième partie beaucoup plus importante est la synthèse de vos avis qui sera restructurée. Nous avons deux mois pour faire ça. Juste après le sapin de Noël et juste après les vœux, vous disposerez de ce compte-rendu qui sera présenté à la presse, accessible et diffusé auprès des communes intéressées, qui sont plus d'une centaine sur le projet de gazoduc, et envoyé à toute personne soit du fichier que nous avons constitué le temps que nous avons travaillé soit à toute personne qui le demanderait. Ce document est public. Ceci est le fonctionnement traditionnel des Commissions, si ce n'est que le « truc » ne rentrera pas dans un dossier ni dans un bureau administratif ; il sera accessible à tout le monde.

La deuxième innovation est que ces messieurs de GRTgaz – il n'y a que des messieurs ce soir – auront trois mois pour dire de façon publique et écrite :

Un : ce qu'ils retiennent du débat public.

Deux : s'ils poursuivent le projet.

Trois : s'ils poursuivent le projet, quels sont les éléments issus du débat public qu'ils mettront en œuvre, dans quel délai et à quelles conditions, et les éléments issus du débat public sur lesquels ils ne pourront pas ou ils ne voudront pas, pour des raisons diverses, avoir une action positive.

C'est relativement important. Ce texte est en général signé du Conseil d'administration. C'est un texte rendu public. Ils sont, pour certains équipements que nous avons travaillés à la Commission nationale du débat public depuis assez longtemps - lignes de LGV ou de TGV -, de plus en plus étoffés et ils sont une forme d'engagement et de contrat social. Ce contrat social est publié, il sera annexé à tout ce qui est documents administratifs ; ce qui pourrait être réalisé si le projet voit sa vie réellement concrétisée. Et ce contrat social qui sera diffusé sera soumis à un contrôle social. N'importe qui – élus, associations, syndicats professionnels – pourra, s'ils arrivaient à réaliser ce projet, venir demander des comptes s'il y a un décalage entre ce sur quoi ils se sont engagés et la façon dont ils le réalisent. C'est relativement important, et cela garantit à la Commission nationale du débat public de vous prendre tous à témoin pour que vous fassiez son boulot et que nous ne devenions pas une bureaucratie trop importante. A la Commission nationale du débat public, nous sommes huit personnes, y compris l'infrastructure et le secrétariat, et nous ne tenons pas à être de plus en plus. Voilà pour cette première partie.

La deuxième partie, qui est la plus importante et qui me conduira à ma conclusion, c'est vous dire *grosso modo* quels sont les enseignements que nous avons déjà entendus. Si nous avons mis ce gazoduc en débat public c'est parce que la Commission nationale estimait qu'évidemment un gazoduc comme ça (1,20 mètre, plus de 200 kilomètres) est une infrastructure importante, que ça apporte des questions d'indemnités, de compensations et autres relativement traditionnellement perçues, que ça apporte des questions de sécurité, que ça apporte des questions d'aménagement du territoire. Tout cela est relativement connu. Mais ça a aussi deux autres enjeux qui sont extrêmement importants.

Le premier c'est que ce qu'un gazoduc transporte n'est pas géopolitiquement neutre. C'est de l'énergie. Ce sont des marchés mondialisés. Ce sont des jeux stratégiques entre acteurs. Il nous semblait qu'il était important, puisque nous travaillons largement en amont des interrogations, que cette question puisse être débattue jusqu'au niveau des citoyens.

Le deuxième aspect qui nous a conduits à mettre ce gazoduc en débat public c'est qu'au fond, on le sait maintenant et certains le savaient depuis longtemps, le compartiment sol n'est pas un compartiment essentiellement neutre où il ne se passe rien ; il y a de la biodiversité, c'est des terroirs, il y a des stockages de carbone, etc. Et il fallait faire naître le sol au débat public.

Sur la première question, on peut le dire, - le maître d'ouvrage vous donnera son avis – nous avons, lors de ces quelques réunions, à peu près réussi à sortir le gazoduc de l'anonymat. Beaucoup de gens sont venus. Parmi vous, il n'y a pas que des propriétaires fonciers qui sont là pour savoir comment ça va se passer, etc. Il y a aussi des gens qui sont intéressés à la géostratégie. Nous avons eu une très belle réunion où des questions macroéconomiques de fond, à Saint-Martin-de-Crau, ont été évoquées. Et là, il s'est passé quelque-chose. Le défi est à peu près atteint et rempli.

Sur la question du sol, le sol n'est pas encore une vedette. C'est à peu près sûr. Ce n'est pas encore un compartiment de la biodiversité très..., mais il y a eu quelques avancées. Vous le verrez quand nous rentrerons sur certains dossiers plus particuliers.

Voici le premier ensemble de conclusions qui, au fond, structurent sans bien évidemment que tout soit détaillé dans notre rapport.

Deuxième opération et deuxième conclusion ; c'est assez intéressant : au fond, nous avons senti, tout au long de ces réunions, une forte demande de cohérence territoriale. Il passe beaucoup d'équipements en général linéaires, au-dessus, en-dessous et dessus. Et il est ressorti, aussi bien dans le nord que dans le sud, une demande réelle de réflexion collective sur l'aménagement du territoire et sa cohérence. Une demande qui va jusqu'à dire aux opérateurs : « s'il vous plaît, rapprochez-vous d'autres opérateurs pour coordonner vos demandes en système de passage ». J'avoue qu'une pareille chose est assez intéressante, et cela s'est très souvent dit au nord comme au sud.

La troisième conclusion est qu'il y a eu un débat assez intense sur le fuseau et ses limites. Le fuseau : quels sont les critères qui vous ont conduits à réduire progressivement le fuseau et à choisir de passer à l'ouest plutôt qu'à l'est ? Etc. Mais aussi, est-ce que d'autres critères ne vous auraient pas conduits à passer un peu plus à l'est ou à l'ouest, et donc à élargir le fuseau d'étude avant que le tracé hypothétique puisse éventuellement être étudié ? Ce n'est pas non plus simple. C'est le rapport, au fond, entre un projet d'équipement et le territoire.

Le quatrième ensemble de caractéristiques est tout ce qui tourne autour de l'agriculture et des productions agricoles. Ces messieurs vont vous l'expliquer. *Grosso modo*, on peut limiter un gazoduc à une bande de trente mètres pour travailler pendant quelques mois, un chantier glissant, et une servitude plus ou moins légère suivant le type de spéculation que l'on porte sur le sol. Notamment dans des régions ou des départements comme le vôtre, même s'il est un peu plus bas ou plus au nord, ils ont dit : compenser la perte de production, oui, mais l'agriculture n'est pas seulement une perte de production, ça a aussi un impact sur les systèmes économiques : la coopérative, sur ses équilibres économiques puisqu'elle a moins de noix ou d'abricots pour amortir ses frais fixes, etc. Donc commencez à raisonner l'agriculture non pas comme une production linéaire mais comme un système beaucoup plus large avec des interactions assez fortes qui peuvent mettre en danger des filières.

La deuxième caractéristique nous a été évoquée un peu plus tard. Ça a été de dire : est-ce que l'agriculture telle qu'on la connaît aujourd'hui et la répartition de ses valeurs et de ses productions est quelque-chose de durable ? La réponse étant : réfléchissons ensemble si, à 50 ans, ce seront toujours les mêmes terres qui seront porteuses des mêmes plus-values ou des mêmes rapports économiques puissants. Derrière, il y avait la question d'un céréalier qui disait : vous passez toujours à l'écart des terrasses caillouteuses porteuses de vignes avec du vin qui, bien sûr, est actuellement une réelle richesse économique. Est-ce que vous êtes sûrs que dans 50 ans, à être passé systématiquement dans les terres fertiles de la plaine du Rhône où il y a des céréales, ce sera vraiment le bon choix ? Ce sont donc des questions de prospective des systèmes agricoles qui sont arrivées et qui se sont greffées. Partir d'une bande de trente mètres pour en arriver à l'agriculture système et pour en arriver à la prospective d'une agriculture dans un système collectif, c'est tout de même, je trouve, assez intéressant.

Sur les questions d'environnement, bien évidemment les questions des milieux, de leur protection, de la protection des espèces et de la protection du système de la biodiversité ont été évoquées, ces temps-ci, les effets politiques généraux y ont amené, mais on a aussi entendu des questions posées sur l'impact d'un chantier itinérant avec des matériels un peu lourds sur la dispersion des plantes invasives comme l'ambrosie. Et cela a amené un certain nombre de conséquences sur la question même de l'étude d'impact.

Voilà *grosso modo* déjà toute une série d'ensembles sur lesquels il y a eu des discussions. Je ne vais pas aller jusqu'au bout sinon je prendrai trop de temps. J'espère que cela vous poussera à lire le dossier de notre compte-rendu qui sera très probablement très riche. Nous relirons les verbatim. Vous savez que toutes nos réunions sont « verbatimées », il y a quelqu'un qui note – merci d'ailleurs – tout ce qui se dit, même mes bafouillis. Et comme tous les verbatim, une fois que c'est dit, c'est gravé dans le marbre, c'est mis sur le site Internet et c'est repris ensuite et rediscuté. Tandis que les questions sont toujours sur le verbatim mais remises dans le système des questions et des réponses, ce qui permet à n'importe qui de les lire et de poursuivre éventuellement la question.

Avant de passer la parole au maître d'ouvrage pour faire ce double exercice qui est à la fois de présenter son projet et de dire ce qu'il pense des premières réactions au débat public, deux choses. D'abord, nous sommes totalement, nous, ici, sur cette table-là, non seulement formels, indépendants de GRTgaz. Nous sommes ici l'émanation d'une autorité administrative indépendante. Je n'ai absolument aucun rapport avec le maître d'ouvrage autre qu'humain et civil. Ceci est relativement important.

Deuxième point : je veux tout de même le remercier pour la faculté d'adaptation qu'il a eue pendant tout le débat. Vous imaginez l'évolution que cela représente pour un certain nombre de maîtres d'ouvrage, et je sais qu'ici vous en avez souffert, qui avaient pris l'habitude de passer fiers comme Artaban et comme les hussards napoléoniens, c'est-à-dire je suis le progrès, je passe, circulez, il n'y a rien à voir. C'est une autre façon de raisonner ces objets techniques que sont les gazoducs, les TGV ou les lignes à haute tension, que de commencer à discuter au préalable et d'accepter de mettre ces certitudes techniques à la portée de gens comme moi qui sont particulièrement incompetents sur le sujet. C'est un choix d'entreprise. C'est un choix politique.

Merci de nous avoir accueillis. Merci à Chabeuil. Je sais qu'il y a des élus. Je ne les ai pas repérés mais je ne doute pas qu'ils se feront connaître si nécessaire. Messieurs, à vous de nous faire ce double challenge : dire très rapidement ce qu'est votre projet pour caler les idées à tout le monde et, deuxièmement, ce que vous avez tiré, ce que vous êtes en train de tirer ou ce que vous tirerez du débat public. Merci.

## **II. Présentation du projet**

### **Daniel BOURJAS, Directeur régional de GRTgaz**

Merci Monsieur le Président. Mesdames et messieurs, bonsoir. Bonsoir aussi aux élus, et merci de l'accueil que vous nous réservez ici, à Chabeuil. Je suis le Directeur régional de GRTgaz dans la région Rhône-Méditerranée, exploitant de 8 000 kilomètres de gazoducs à haute pression, donc un quart de la longueur du réseau qu'exploite GRTgaz. Dans l'équipe projet, il y a Georges Seimandi qui est Directeur du projet et Jean-Noël Connangle qui est chef du projet.

La posture du maître d'ouvrage est une posture avant tout d'écoute des territoires que nous envisageons de traverser peut-être un jour, si le projet est décidé. D'écoute mais aussi de se faire entendre si possible de nos arguments et de débattre en transparence. Ce qui veut dire que nous nous engageons à répondre à toutes les questions. Pour cela, il y a quelques experts dans la salle qui

peuvent nous aider suivant la nature des questions. Et si nous ne pouvons pas répondre en séance, on peut répondre sur le site Internet si vous voulez reformuler les questions.

Cette séance de débat est particulière puisque le débat touche à sa fin. C'est la dernière dans le secteur nord, l'avant-dernière, puisque la toute dernière est demain soir dans le sud. Ce que je peux dire aussi en synthèse de ces cinq mois c'est que l'ouverture du débat a eu lieu en Avignon il y a cinq mois, et je me rappelle avoir précisé à cette époque combien ce moment pour nous était important, tellement nous attendions beaucoup de ce débat public pour nourrir notre projet. Et en ce point de vue, le débat public a été à la hauteur de nos espérances et a nourri le projet. Et sur ce point, le Directeur du projet et le chef de projet pourront vous présenter des enseignements que nous avons tirés jusqu'à aujourd'hui.

Je voudrais aussi dire combien il a également nourri l'entreprise GRTgaz. C'est le premier débat public sous l'autorité de la Commission nationale du débat public que nous vivons dans l'histoire du transport du gaz naturel en France. Le premier pour GRTgaz. C'est pourquoi d'ailleurs la Direction générale de l'Entreprise que je représente ici a tenu à être informée tout au long du débat de son avancement et de sa teneur. Nous sommes donc venus dans ce débat avec l'enthousiasme mais aussi peut-être un peu la crainte inhérente à la découverte de cette nouvelle démarche. Il est trop tôt pour en tirer tous les enseignements car nous attendons pour cela le compte-rendu de la Commission particulière du débat public et le bilan de la Commission nationale.

Mais si je ne devais retenir que trois points pour GRTgaz, bien qu'il en existe beaucoup d'autres, je dirai que ce débat, premièrement, nous a confirmé la richesse d'une communication sincère et large sur le territoire, au plus près de ceux qui ont légitimement des préoccupations au regard de nos installations et de nos activités. Peut-être, jusqu'alors, pensions-nous qu'il était préférable d'être en symbiose avec le caractère discret de nos canalisations enterrées et préférons-nous le rester selon l'adage « pour vivre heureux, restons cachés ». Cela dépasse largement le cadre du seul projet ERIDAN, et cela interpelle toutes nos activités.

Deuxièmement, je peux dire que ce débat nous a aussi parfois bousculés sur nos certitudes. Plusieurs fois, nous avons été pris en flagrant délit d'évidences. Peut-être comme beaucoup d'ingénieurs en France, par exemple, il nous paraissait évident qu'une canalisation telle que celle que nous projetons ne pouvait pas être imaginée enfouie sous le lit du Rhône. Nous avons constaté que cela n'était pas une évidence pour tout le monde. Nous devons expliquer plus en détails les éléments du projet. Et ainsi, nous avons produit une étude argumentée sur le sujet, loin d'une réponse pas trop lapidaire que nous avons jusqu'alors.

Troisièmement, ce débat public nous a également conduits à interroger nos méthodes de conduite de projet. Dialoguer et écrire plus tôt, plus largement et plus objectivement sur les motivations et les caractéristiques du projet a été incontestablement profitable à tous. Nous avons pu débattre sans la pression du planning du projet, puisque ce projet n'est pas encore décidé par GRTgaz, et ainsi prendre le temps de répondre de manière plus approfondie aux questions posées. C'est du moins l'ambition que nous avons vue. Peut-être devons-nous ainsi revoir les plannings types de nos projets pour y intégrer un temps de concertation plus important. Au-delà de la phase de projet, notre activité d'exploitant doit intégrer une plus grande présence locale. Ceci est aussi une leçon que nous avons tirée. Car, comme nous l'a rappelé à moult reprises le Président, Monsieur Legrand, notre canalisation n'est pas seulement un tube d'acier enfoui dans le sol, c'est aussi un objet sociotechnique qui crée donc un lien permanent entre nous (entreprises) et les acteurs locaux des

territoires concernés. Au début, quand Monsieur Legrand sortait ce mot, c'était souvent dans un ton de provocation. Mais au-delà des jeux de rôle, il y a bien un concept et un rôle d'une entreprise sur un territoire donné et une nouvelle facette pour nous que nous découvrons.

Par ailleurs, en tant que futur exploitant des ouvrages projetés, j'ai eu personnellement une oreille très attentive aux questions de sécurité. Il m'a semblé, et le Président de la Commission l'a évoqué lors d'une réunion publique, qu'en la matière les préoccupations relatives à la sécurité étaient certes présentes mais qu'en même temps, sauf erreur de ma part, une relative confiance du public se dégageait.

Je dois, mesdames et messieurs, au nom de GRTgaz, vous remercier de cette confiance, puisque nous exploitons un gazoduc dans la Vallée du Rhône et rendre hommage à ce titre aux équipes de terrain qui exploitent nos ouvrages depuis des décennies. Ceci dit, en matière de sécurité, l'humilité, la constance, le professionnalisme et la persévérance doivent présider à l'action quotidienne de l'exploitant. Soyez assurés que nous mettrons et que nous continuerons à mettre tout en œuvre pour continuer à mériter cette confiance.

Voilà, Monsieur le Président, pour ma part. Je laisse la parole à mes collègues.

### **Georges SEIMANDI, Directeur du projet ERIDAN**

Mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, bonsoir. Je vous remercie d'avoir pris sur votre temps personnel pour être ici ce soir bénévolement. Je suis le Directeur du projet et Monsieur le Président pas du tout hussard dans mes fonctions, sinon on aurait baptisé le projet plutôt Austerlitz qu'ERIDAN.

Nous allons vous proposer, mesdames et messieurs, une présentation volontairement plus courte que les précédentes, une présentation à deux voix appuyée de quelques diapositives dont voici la première. Nous pourrions néanmoins revenir sur plusieurs points, puisque cette présentation sera succincte, pour les approfondir. Comme le veut l'exercice, nous allons enrichir cette présentation d'une première synthèse, plutôt que conclusion, de ce que nous avons entendu pendant ce débat. Le mot « conclusion » est peut-être un peu définitif.

Commençons peut-être par rappeler en bref l'ouvrage qui est étudié, l'objet sociotechnique. C'est une canalisation de transport de gaz naturel dont vous voyez sur la gauche un schéma, qui, dans la Vallée du Rhône, est projetée entre deux nœuds du réseau de transport du gaz naturel français : la commune de Saint-Martin-de-Crau au nord des Bouches-du-Rhône et la commune de Saint-Avit au nord de la Drôme, à proximité du stockage souterrain de Tersanne. En gros, cela fait 200 kilomètres de linéaires directs. Le fuseau d'étude chemine entre les sensibilités du terrain et fait aujourd'hui environ 215 à 220 kilomètres. C'est une canalisation en acier qui, comme tous les gazoducs, est recouverte d'au moins un mètre de terre sur toute la longueur. Le chantier, s'il se réalise, dure environ 18 mois. Le coût est estimé à 500 millions d'euros aux conditions d'aujourd'hui. Et je précise d'ailleurs que c'est un ouvrage qui bénéficierait d'un financement 100 % privé de la part de GRTgaz, sans subventions publiques et sans impôts. C'est un ouvrage qui, s'il voit le jour, serait en service à l'horizon de fin 2014 - début 2015. C'est un projet qui reste à décider. Et c'est vraiment intéressant de faire un débat public sur un projet qui n'est pas décidé parce que les ingénieurs que nous sommes travaillant finalement dans une posture un peu moins rigide, n'étant pas sous la pression du planning.

Pour conduire un projet comme celui-là, on s'appuie sur une expérience de plus de 50 ans qui a vu se développer en France progressivement un réseau de plus de 30 000 kilomètres de canalisations. Vous voyez sur cette carte deux couleurs : en bleu c'est le réseau qui est sous notre responsabilité dans le sud-ouest de la France. Notre confrère TIGF, société du groupe Total, exploite et développe le réseau de transport de gaz naturel.

Une question qui nous est souvent posée : Le gaz naturel, c'est quoi ? C'est liquide ? C'est gazeux ? Dans nos canalisations, le gaz naturel est sous pression. Il est à l'état gazeux, c'est une énergie naturelle – le méthane – qui est extraite du sous-sol comme le pétrole. C'est plus léger que l'air ; il n'y a pas de risque d'épandage dans le terrain naturel. C'est non toxique, non corrosif. Nous osons dire que c'est un produit à haute qualité environnementale ; et en même temps, beaucoup nous disent que c'est provocateur de dire ça. J'espère que vous nous donnerez l'occasion d'en débattre.

Alors pourquoi ce projet ? D'ailleurs chose nouvelle pour GRTgaz à ce stade des projets. Nous avons eu à débattre beaucoup de l'intérêt du projet et de son opportunité. C'est un formidable apport des débats publics. Lorsque l'on parle d'opportunité du projet, on a entendu une sorte d'étonnement finalement de la part du public que de telles infrastructures nouvelles soient encore à l'ordre du jour alors que la consommation en gaz naturel en France et en Europe est appelée à être stable, voire en diminution, selon nombre d'observateurs. Sur le sujet, on a essayé d'informer, de faire de la pédagogie, d'expliquer que le projet était porté par une notion d'intérêt général. Vous allez me dire : qu'est-ce que l'intérêt général ? Il faudrait peut-être un débat public rien que sur ce sujet. On peut en reparler. Surtout que dans le temps de ce débat public le Grenelle de l'environnement est passé au Sénat, la taxe carbone a fait l'objet d'une décision en France, l'actualité autour du sommet de Copenhague a défrayé un peu la chronique. Tout cela est survenu en plein débat public et ça a un peu troublé nos échanges. En tout cas, je crois que ça a fait redoubler l'importance de traiter de ce sujet au fond.

Il nous semble que, compte tenu de la dimension du projet, on ne peut pas rester sur des approximations sur ce sujet. Oui, selon nous, le gaz naturel reste une énergie pertinente dans le contexte énergétique et climatique mondiale. Oui, avec ses qualités environnementales et plus de 50 ans de réserve, le gaz naturel est une énergie d'avenir en complément des énergies renouvelables. C'est une affirmation de notre part à ce stade-là, et j'espère que là aussi, ce soir encore, vous nous donnerez l'occasion d'en débattre. Rien n'est jamais figé en la matière.

Je voudrais préciser, comme cela est écrit sur cette diapositive, que ce n'est pas l'évolution de la consommation qui motive le projet. Ce sont deux notions essentielles d'intérêt collectif et stratégique. C'est, d'une part, un besoin de sécuriser les approvisionnements énergétiques du pays et de l'Europe pour faire face au défi de demain. Et on les sécurise en ouvrant de nouvelles voies d'approvisionnement pour mieux diversifier ces approvisionnements. D'autre part, il s'agit de faciliter l'accès au marché du gaz naturel pour que producteurs et distributeurs se fassent une concurrence qui bénéficie aux consommateurs. D'ailleurs Florence Dufour de la Commission de régulation de l'énergie a ce type de présentation aussi. Ce ne sont pas uniquement des affirmations de notre part. Sur ce sujet aussi, le débat n'est pas clos, et parlons-en.

Réussir un projet comme celui-là appelle une maîtrise technique et économique bien entendu. Mais elle ne suffit pas. Et le débat public a montré qu'elle ne suffit plus. C'est encore plus vrai ici dans la Vallée du Rhône où les sensibilités et les fragilités du territoire, tout le monde l'a montré, sont fortes et nombreuses.

S'agissant du lieu d'implantation d'un ouvrage comme celui-là, sujet par essence passionnel puisqu'il touche au chez-soi, je vous rassure, il n'y a personne qui ne nous a dit : « venez chez moi ; c'est chic ». Je ne dis pas que l'on a eu un raisonnement « nimbiste », mais on est un peu tous pareils sur le sujet ; il n'y a jamais personne qui nous a dit ça. C'est un euphémisme de dire que le débat sur le fuseau d'étude proposé ne permet pas de dégager un consensus aujourd'hui. En même temps, un élu nous a dit un jour : « Ne nous demandez pas de choisir où ça passe ; faites votre choix, prenez vos responsabilités, mais argumentez. Ne nous refaites pas le coup d'une infrastructure qui nous a proposé deux fuseaux d'étude et qui nous a déchirés dans une querelle fratricide entre départements voisins ». Donc on propose un fuseau. Parlons-en. Mais en même temps, c'est vrai que le débat public ne permet pas de dégager un consensus sur le sujet. D'ailleurs Monsieur le Président, sauf erreur de ma part, il n'y a jamais un débat public qui a pu mettre en évidence un fuseau d'étude sur des infrastructures linéaires de manière évidente. D'ailleurs je me demande même si le débat public peut servir à ça.

Ceci dit, pour la suite, si le projet se poursuit, nous aurons à redoubler d'efforts pour argumenter, pour trouver le fameux tracé à moindre impact. Le débat public aura d'ailleurs permis pour nous d'élargir le fuseau d'étude par endroits, de s'en écarter et même d'étudier des variantes en dehors du fuseau. Il n'existe pas de recettes miracles pour trouver un tracé d'une infrastructure linéaire. Ceci dit, je vous propose ici quelques principes qui nous ont guidés pour le fuseau, la bande d'étude que nous vous proposons ce soir. Bien entendu, on ne va pas faire un ouvrage comme celui-là en ville. Donc on va éviter les zones les plus urbanisées. Et les élus nous disent : pas que les zones urbanisées ; celles où je dois m'étendre pour loger mes gens, pour faire les zones d'activité économique. Donc on évite aussi les zones promises à l'urbanisation.

Comment fait-on ? Tous les élus de l'étude ont reçu un courrier, voire une visite d'un de nos techniciens de l'équipe projet, PLU à l'appui, plan d'occupation des sols pour ceux qui ne sont pas encore PLU, on a dessiné sur des cartes les zones d'activité projetées, les projets d'aménagement. Donc on évite les zones urbanisées ou promises à l'urbanisation. On est là pour préserver les potentiels des productions agricoles, Monsieur le Président, aujourd'hui et demain, puisque le mot « potentiel » a une dimension prospective. On est là aussi pour conserver la pérennité du patrimoine naturel. Je ne suis pas en train de faire une présentation idyllique de ce qu'est ce projet, mais il y a une chose que l'on tient à souligner ce soir où l'on nous a beaucoup parlé des autres infrastructures linéaires qui sillonnent la Vallée du Rhône, une canalisation de transport de gaz naturel une fois que les travaux sont terminés, la nature reprend ses droits et l'agriculture continue. En même temps, parlons-en ce soir.

Bien entendu, autre principe qui nous a guidés pour trouver le fuseau, il s'agissait, pour nous, de limiter les sur-longueurs par rapport aux trajets directs. Ceci dit, vous allez voir dans le fuseau d'étude que c'est tout sauf tout droit, puisque voici ce fuseau d'étude : on part du sud vers le nord, de la commune de Saint-Martin-de-Crau. On ne peut pas continuer tout droit parce que le secteur aggloméré d'Orange, Carpentras, Avignon, c'est dans le top 5 des agglomérations françaises qui connaissent la plus grande dynamique démographique et le plus grand étalement urbain. Aujourd'hui, il n'y a plus la place de passer un ouvrage comme celui-là à cet endroit-là. Nous faisons donc le détour par l'ouest simplement parce qu'à l'est il y a des montagnes. A partir de ce moment-là, on chemine plus ou moins tout droit mais on se retrouve au niveau de Montélimar. On laisse Montélimar à l'ouest et on chemine plus ou moins tout droit jusqu'à l'extrémité de Saint-Avit dans la plaine, dans un premier temps. Le fuseau d'étude c'est quatre départements (Bouches-

du-Rhône, Gard, Vaucluse, Drôme), 60 % environ dans la Drôme et, *in fine*, ce sera une centaine de communes.

C'est autour de ce sujet du fuseau, selon nous, que l'on a entendu la préoccupation qui aura été centrale dans le débat : celle de la meilleure utilisation de l'espace encore disponible. Je dis « encore disponible » parce que l'on a pu ensemble mesurer un sentiment de saturation, de ras-le-bol, vous allez peut-être exprimer cela ce soir, de gens qui nous disent : « Arrêtez de venir dans la Vallée du Rhône avec vos infrastructures ; c'est toujours chez nous que ça passe ». Les élus, les professionnels, notamment les agriculteurs, vous, résidents dans la Vallée du Rhône, tous ont exprimé ce sentiment de saturation avec, nous semble-t-il, deux paradoxes.

Certains nous ont poussés à un jumelage au plus près avec d'autres infrastructures existantes. D'autres, déjà concernés par cette infrastructure, nous ont dit : « non, j'en ai déjà une ; allez voir ailleurs ». Ce n'est pas facile pour nous d'arbitrer sur ce sujet.

Deuxième paradoxe. C'est vrai que la Vallée du Rhône est historiquement un lieu de passage où convergent transport et activité. Et en même temps, c'est une nuisance. Mais d'autres nous disent que c'est aussi une source de richesse et de développement. Pas facile d'arbitrer entre ces deux choses-là.

Alors il nous a semblé que plus qu'un refus, on nous a fait des suggestions, voire une sorte d'injonction, celle de nous rapprocher des autres gestionnaires d'infrastructures linéaires pour étudier l'optimisation de l'espace utilisé par chacune de ces infrastructures. Nous avons entendu ce message. Nous avons engagé des discussions avec ASF - le gestionnaire de l'autoroute A7-A9 - et la Compagnie Nationale du Rhône. Nous avons pris des contacts chez Réseau Ferré de France pour étudier ensemble le sujet. Nous rendrons compte publiquement, après le débat public parce que les études sont conséquentes, des avancées de ces discussions. A ce titre d'ailleurs, je tiens à remercier publiquement la Compagnie Nationale du Rhône d'avoir accepté de venir témoigner encore ce soir plusieurs durant le débat public ; il n'y était pas obligé.

En même temps, je voudrais rappeler et insister sur la discrétion des ouvrages que nous projetons. Ils sont majoritairement enfouis sous un mètre de terre et sans effet de coupure sur les pratiques agricoles. Si ensemble nous nous y prenons bien, parce que rien n'est jamais donné d'avance, nous mettrons notre expérience bien sûr à la disposition du projet, après les travaux, toutes les études le confirment, l'agriculture et la nature reprennent leurs droits comme avant, voire, en matière de biodiversité, parfois mieux qu'avant.

### **Jean-Noël CONNANGLE, Chef de projet ERIDAN**

Je vais prolonger sur un aspect plus pratique et je vais vous parler de ce que l'on a retenu aussi concernant le débat public, et notamment sur ce que nous avons entendu plus vite, plus tôt et plus densément par rapport aux autres procédures, des préoccupations voire même des suggestions qui contribueront à la mise en forme du projet.

Nous avons notamment identifié un nombre important d'interrogations centrées sur les effets soit immédiats, c'est-à-dire lors des travaux, soit à terme, c'est-à-dire après les travaux et notamment en phase d'exploitation. Dans tous les cas, vos préoccupations rejoignent les nôtres : être performants,

exhaustifs, imaginatifs, en s'appuyant sur les compétences et les connaissances de chacun, avec une écoute toute particulière envers ceux qui connaissent et vivent sur, de ou par le territoire concerné.

Cette préoccupation, aujourd'hui, qui anime nos études préalables est un mot-clé qui s'appelle « prévention ». Je vais vous faire une petite confidence parce que quelque part je suis un peu resté frustré du débat – c'est une opinion tout à fait personnelle – parce que je pense que l'on n'a pas su donner un certain nombre de repères imposés ou non par la législation – par exemple le débat public qui est imposé aujourd'hui – mais quelques repères sur les progrès que nous avons accumulés au fil du temps. Comme nous préférons tous les faits aux certitudes, je me permets rapidement quelques repères historiques.

Le premier. Sachez que les études de sécurité ne sont publiques que depuis à peine dix ans, que l'étude d'impact, si elle avait été faite il y a dix, hors annexes, hors dossiers d'incidences, celle d'aujourd'hui sera dix à quinze fois plus dense et plus volumineuse. Si je prends les spécifications des travaux, on aura le même ordre de grandeur. Si je prends les relations avec le monde agricole, j'attire votre attention que notre premier protocole avec le monde agricole date des années 1996, et c'est une série de révisions. La dernière mise à jour date du 28 janvier 2009.

Ensuite, la systématisation, chez nous, des études de drainage préliminaire a environ cinq ans. Le premier comité de suivi écologique lors des travaux sous l'égide de l'ex-DIREN a à peu près cinq ans d'âge. Aujourd'hui, sur un chantier GRTgaz, le premier colloque qui a suivi un chantier date de 2007. Bien sûr, j'ai oublié les accords avec l'ONF ou avec les parcs naturels régionaux.

Pour le canal, et à travers ce canal du débat public, vous avez su au travers de quelques exemples alerter sur le chapitre de la biodiversité, on en a parlé, c'est sur le potentiel de prolifération des plantes invasives. Ce point sera développé dans l'étude d'impact. Vous avez alerté, au chapitre de l'agriculture, sur la qualité agronomique des sols. Notre panel d'étude va être élargi et enrichi et prendre en compte des approches agro pédagogiques ; c'est déjà une première approche un peu nouvelle pour nous, plus poussée et très probablement structurante pour la recherche de nos tracés.

Vous avez alerté au chapitre, au sens large, des systèmes hydrauliques de tout impact et de toute nature. Au-delà des explications par exemple sur les techniques de franchissement des cours d'eau bordés de biotops, sur la prise en compte des dispositifs de drainage ou d'irrigation, nous avons compris cette demande. Veuillez, s'il vous plaît, bien penser les questions hydrauliques dès le départ.

Maintenant, au chapitre des travaux, vous avez alerté sur la remise en état des lieux après travaux. Donc nous avons essayé d'argumenter, nous n'avons pas forcément été convaincants. Nous avons certainement à réfléchir encore ensemble à des dispositions plus convaincantes en la matière, voire même à des engagements plus traçables.

Enfin, je termine sur le chapitre des travaux. Vous avez alerté sur la prise en compte de l'ensemble des filières liées aux indemnités compensatrices des réductions de production agricole dans l'espace du chantier. Nous mettrons ce sujet à l'ordre du jour des prochaines discussions sur les protocoles que nous allons élaborer département par département avec les représentants de la profession.

Je termine tout simplement par un petit clin d'œil parce que même si l'objet technique du débat n'est en fin de compte qu'une simple canalisation métallique enterrée, je tiens à préciser que notre métier reste passionnant. Pourquoi ? Parce que cette quête de qualité totale qui est vécue pour nous comme un devoir à votre égard, si elle suppose la responsabilité de chaque acteur qui y contribue, si elle marie conformité, prévention, excellence et mesure, elle assure le juste équilibre entre la rigueur d'une organisation et des espaces de liberté permettant des propositions créatives.

Merci.

### **III. Questions/réponses**

#### **Patricia WATENBERG, Commission particulière du débat public**

Merci. Bonsoir mesdames. Bonsoir messieurs. Il me revient d'essayer d'animer cet échange qui va suivre. C'est une réunion de clôture, mais le jeu, vous l'avez compris, reste ouvert jusqu'à samedi soir ; on peut donc revenir sur l'ensemble des problématiques qui vous ont été résumées de part et d'autre. Je vais simplement, très rapidement, vous énoncer quelques petits principes d'animation de cet échange pour qu'il soit le plus constructif possible et qu'il découle directement du propos introductif de Patrick Legrand. Vous avez compris que c'est un exercice de démocratie de proximité. Dans le mot démocratie, il y a la racine « *démós* » qui veut dire « peuple ; chacun et chacune a le droit de s'exprimer. Il n'y a pas de questions illégitimes, il n'y a pas de questions idiotes. Un homme, une femme, une voix ; il n'y a pas de voix qui porte plus qu'une autre, et d'ailleurs chaque intervenant aura droit au micro pour que la sonorité soit la même.

Deuxième principe directeur. C'est un débat public. Qui dit public dit transparence. On vous a signalé que les propos étaient enregistrés. Je vous demanderai simplement d'avoir la gentillesse de bien vouloir vous présenter pour savoir d'où vous parlez. Vous avez compris que ces verbatim vont nous être précieux pour notre compte-rendu final. Et si l'on veut être fidèle à vos propos, il est effectivement utile de savoir qui s'est exprimé dans l'assistance et d'où il s'exprime.

Troisièmement, cela a été mentionné par le Président Legrand, c'est un exercice d'intelligence collective, ce qui veut dire que l'on va croiser des sensibilités, des regards, des avis ou des interrogations de nature différente. Cela signifie aussi qu'il est souhaitable que vous argumentiez à la fois vos interrogations ou vos points de vue. Donc on est dans le principe du contradictoire, et cela illustre le fait qu'il n'y a pas une vérité révélée et que le doute aussi, mesdames et messieurs, peut être porteur de progrès. Je travaille par ailleurs dans un organisme de recherche, et c'est quand même ça mon métier principal, que les chercheurs comme les ingénieurs gardent à l'esprit que les faits scientifiques et techniques sont évolutifs, ne serait-ce que du fait du progrès et de la connaissance, et que le doute aussi, à ce titre, est facteur de progrès. On va donc essayer d'enrichir ensemble la réflexion sur le projet, son opportunité, ses modalités, ses conditions de faisabilité éventuelles. Et c'est en réalité le public qui fait la pièce

Après ces trois principes directeurs de nos échanges, la parole est à vous. C'est souvent un peu difficile de démarrer. Il y a une petite concentration au fond de la salle, donc j'espère voir toutes les mains se lever. Je vous en prie. La première question.

**Monsieur CHAPELARD**

Je suis ancien commissaire enquêteur. Il y a longtemps que je ne le suis plus. Vous avez parlé de Tersanne. Donc il existe déjà une liaison. Qu'est-ce que ce projet va amener par rapport à ce qui existe déjà ?

**Georges SEIMANDI**

Pouvez-vous préciser votre question ?

**Monsieur CHAPELARD**

Il existe déjà une canalisation qui va vers Tersanne dans les anciennes poches de sel qui servait déjà depuis un certain temps. Donc il existe déjà un réseau. Qu'est-ce que le nouveau réseau va apporter par rapport à ce qui existe déjà ? Et quelle est sa nécessité par rapport à ce qui existe ?

**Georges SEIMANDI**

Si l'on pouvait utiliser la diapositive qui présente les projets déclencheurs, je vais vous répondre. Merci de cette question qui nous permet de revenir un peu sur l'intérêt de ce projet. La canalisation que vous évoquez a été construite dans les années 1970, lorsque le gaz naturel est arrivé dans le sud-est de la France, parce que dans le sud-ouest c'était depuis longtemps avec le gaz de lac. Pour que le gaz naturel bénéficie à ce sud-est français, un terminal méthanier a été créé à Fos-sur-Mer, qui émettait en gros 150 millions de kilowattheures par jour. Excusez-nous de parler de chiffres un peu techniques. Cette canalisation est dimensionnée pour le terminal méthanier. Le besoin de sécurisation d'approvisionnement conduit les opérateurs gaziers, et pas que le transporteur que nous sommes, ce qui importe le gaz naturel, à imaginer de nouvelles liaisons, de nouvelles voies d'approvisionnement pour arriver à mieux les diversifier.

Plusieurs projets sont à l'étude dans le sud de la France. A l'ouest, il y a un projet qui s'appelle MIDCAT qui vise à relier les réseaux français et espagnols de gaz naturel. Sur la zone de Fos-sur-Mer – la Commission nationale du débat public le sait bien -, il y a deux nouveaux terminaux méthaniers qui sont en cours d'étude. Si au moins un de ces projets se fait, plus un projet dans l'estuaire de la Gironde, chacun pour 200 à 300 millions de kilowattheures par jour, le tuyau actuel dans la Vallée du Rhône sera trop petit.

Donc pour répondre plus clairement à votre question, je m'aperçois que j'ai été un peu long, excusez-moi, il y a une congestion sur le réseau qui serait physique si l'un de ces projets voit le jour. Après, pour la question suivante (pourquoi ces projets voient le jour ?), je vais laisser la question arriver.

**Patricia WATENBERG**

Je pense que c'est le public qui pose les questions en effet. Est-ce que cet élément de réponse sur le dimensionnement de la canalisation précédente répond à votre attente, monsieur ?

**Frédéric JOFFRE**

J'ai deux questions.

Généralement, sur ce genre de gazoduc, il y a des stations de compression. J'ai juste parcouru le dossier. Est-ce qu'il y en a ? Eventuellement tous les combien ? Et sont-elles localisées ?

Deuxième question. Il y a eu un débat à Eure où, je crois, un agriculteur a posé le problème de la réutilisation d'un oléoduc actuellement vide, qui serait en quasi-déshérence. Il a été dit que c'était le gazoduc sud-est européen. Je tends à penser que ce gazoduc est plein, puisqu'il continue à être utilisé. S'agit-il d'un autre ou est-ce une branche en déshérence ?

**Georges SEIMANDI**

Non. Il n'y aura pas de stations de compression dans le projet ; vous avez bien lu le dossier. Néanmoins, c'était dans votre question, sur le réseau de transport français, en gros, il y a une station de compression tous les 100 kilomètres. Il y a donc un peu une contradiction dans ce que je dis puisque ça fait 200. Mais à l'horizon des besoins de ce projet, en 2015, il n'y a pas besoin de comprimer le gaz naturel qui arriverait par exemple de Fos ou d'Espagne. Néanmoins, par mesure de précaution, nous recherchons actuellement un terrain dont nous nous porterions acquéreur, ce qui ne veut pas dire qu'il ne pourra pas continuer son usage actuel s'il y a de l'agriculture ou si c'est un milieu naturel, à mi-parcours du fuseau d'étude pour, le jour où nous aurions besoin d'une station de compression, ce qui est encore tout à fait hypothétique, éventuellement l'installer.

Sur l'oléoduc dont vous parliez et que l'on a évoqué à Eure, effectivement ce n'est pas un gazoduc sud-est européen, c'est un pipeline sud-est européen. Je ne sais pas s'il est vide mais la société SPSE qui l'exploite aujourd'hui ne le vend pas. Nous nous sommes rapprochés d'elle. C'était une excellente suggestion qui a été faite à Eure. La Commission nous a harcelés avec beaucoup de bienveillance pour que l'on produise une étude circonstanciée sur le sujet parce que l'on répondait un peu trop rapidement que ce n'était pas possible. Aujourd'hui, je confirme malheureusement ou heureusement la conclusion que cet ouvrage n'est pas apte à recevoir du gaz naturel et en plus son diamètre et sa pression de service ne correspondent pas au besoin que l'on évoquait précédemment de 300 millions de kilowattheures par jour. De toute façon, en plus, la société qui l'exploite, nous nous en sommes rapprochés, n'est pas vendeuse.

Tout cela est bien mieux développé que ce que je viens de dire dans une étude que vous pouvez télécharger sur le site du débat public. On a développé en plusieurs pages le pourquoi de ce que je viens d'exposer.

**Patricia WATENBERG**

Cela a le mérite au moins d'étayer effectivement que les hypothèses ont été étudiées à la lumière des questions posées lors du débat. D'autres questions ? Je n'en doute pas.

**Alain CHAUSSON, Association CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie)**

J'aurai deux questions.

Sur la durée de vie de l'infrastructure que vous envisagez, vous avez parlé tout à l'heure de disponibilité de ressources de l'ordre de 50 ou 60 ans. Quelle est la durée de vie de l'équipement lui-même ? Est-ce qu'il y a nécessité éventuellement à terme de rouvrir ou pas pour l'entretien et la maintenance ? Quelle durée d'amortissement voyez-vous ?

La deuxième question : De quelle manière, dans vos études, vous intégrez la nécessaire adaptation au changement climatique ? On sait qu'il y a un certain nombre de travaux en cours intégrant des prévisions de changements de culture, de sol, de conséquences aussi peut-être en matière de sous-sol, de circuit des eaux, d'affaissements de terrain. Comment ces questions-là sont aussi intégrées dans ces études ?

### **Daniel BOURJAS**

Merci pour ces deux questions. Je vais essayer de répondre à la première concernant la durée de vie de l'ouvrage en perspective avec aussi la durée de vie des gisements production de gaz. Oui, on a fait allusion que les réserves de gaz naturel étaient d'environ 40 à 50 ans. Il faut savoir qu'il y a des réserves prouvées, il y a aussi des réserves probables qui n'ont pas fait l'objet d'études géologiques et géophysiques très approfondies pour les qualifier. Mais si on rajoute les réserves probables, on arrive à 30 à 40 ans de plus. Nos ouvrages ont une durée de vie longue. Aujourd'hui, nous exploitons des canalisations de plus de 50 ans. Nous exploitons une station de compression dans le Charolais dont on a fêté le cinquantenaire au mois de juin. Ce sont des ouvrages qui font l'objet de spécifications techniques qui correspondent bien à l'usage et qui font l'objet de travaux de maintenance et surveillance réguliers et approfondis, qui permettent d'avoir une espérance de vie longue. Nos canalisations, aujourd'hui, le système que nous opérons (station de compression à canalisation) permette d'envisager le devenir de l'essor du gaz naturel dans notre pays pendant les 50 prochaines années sans problème. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question ; aujourd'hui, il n'y a pas de fin de durée de vie des canalisations en acier, sauf dans certains cas où, par exemple, des canalisations qui ont été posées au début des années 1950 ont des caractéristiques qui, aujourd'hui, sont dépassées par rapport aux nouvelles technologies liées à la métallurgie de l'acier et autres caractéristiques techniques.

Quand vous parlez d'investissement, le système économique-financier pour lequel GRTgaz est soumis est un système lié à la régulation. Il y a un régulateur – la Commission d'organisation de l'énergie – qui détermine avec nous les tarifs d'acheminement du gaz que nos clients paient au travers de souscriptions à partir d'une méthode économique-financière basée sur les investissements que nous faisons, et donc un amortissement global et non pas que sur un tronçon de canalisation. Donc dans le système de régulation, les canalisations ont une durée de vie de 40 ans. Ce qui fait qu'au-delà de 40 ans, elles ne rentrent plus dans le système qui sert à calculer le tarif. C'est donc un amortissement qui n'est pas strictement comptable. C'est un amortissement de régulation qui permet au régulateur de fixer la tarification.

### **Georges SEIMANDI**

Votre question était multi-facettes. Du coup, cela nous oblige à avoir la parole longtemps. Vous avez dit deux choses qu'il nous faut compléter et auxquelles il nous faut répondre. Vous avez parlé de rouvrir ou non. Et vous avez parlé de nécessaire adaptation aux changements climatiques. Pouvez-vous un peu préciser, pour être sûr de bien répondre ?

**Alain CHAUSSON**

Sur la question de réouverture, vous y avez répondu. Sur l'adaptation aux changements climatiques et particulièrement dans notre région, on sait qu'à échéance de 30, 40 ou 50 ans, un certain nombre de choses risquent d'évoluer assez sensiblement : le type d'activité, le type de culture. On sait aussi les conséquences par rapport à la montée de ce que l'on appelle les orages cévenols qui vont de plus en plus haut, par exemple, et qui ont des conséquences de circulation d'eau et des eaux souterraines. On a aussi des questions de sécheresse avec les affaissements de terrain. On voit des conséquences aujourd'hui sur des constructions dans des zones où ces questions-là ne se posaient pas. Donc de quelle façon intégrez-vous simplement ces données dans les études ?

**Georges SEIMANDI**

Merci de cette précision. Les évolutions que vous mentionnez, si l'on en croit les spécialistes de ces milieux naturels et de ces phénomènes plus ou moins naturels d'ailleurs, sont déjà en cours pour certaines. L'effet d'une canalisation sur le biotope, sur le milieu, sur le système hydraulique que vous mentionnez, est développé dans un volet bien particulier des études du projet : l'étude d'impact. Les gens qui réalisent l'étude d'impact pour le projet ERIDAN sont dans la salle ; ils pourront compléter si vous avez besoin de réponses plus techniques que celle que je vais faire. Donc d'une part, ces évolutions sont déjà en cours. D'autre part, l'étude d'impact a un volet prospectif. Elle fait certes un état initial du terrain, mais en même temps elle interroge les impacts du projet dans la durée de vie de l'ouvrage. On parlait de 50 ans tout à l'heure. Donc voilà déjà deux éléments de réponse.

Ensuite, sur ces évolutions qui sont assez nouvelles et qui sont empreintes d'incertitudes, franchement, je le dis officiellement ce soir, toutes les bonnes idées sont les bienvenues. D'ailleurs, à ce sujet, face à la complexité de la situation, avant le débat public, on a créé des ateliers de la biodiversité ouverts aux associations dont, monsieur, vous en êtes. Et toute la matière grise est la bienvenue dans ces ateliers. On a créé un atelier nord pour la Drôme et un atelier sud pour les trois départements du sud. Le but de ces ateliers est que chacun puisse faire bénéficier le projet et, *in fine*, les territoires qui vont être concernés de sa science sur le sujet. Ce n'est pas de la complaisance que je fais ce soir ; qui mieux que les associations qui militent sur le terrain au quotidien connaît ce terrain ? Et les bureaux d'étude qui nous font l'étude d'impact seraient ravis que vous complétiez leur expertise. En même temps, on n'a pas pris les premiers venus. Ce n'est pas inutilement flatteur pour eux que vous complétiez leur expertise sur ces sujets. Ces évolutions sont des sujets nouveaux. C'est un gros apport du débat public que de nous interroger dans la prospective des effets et des impacts notamment sur l'agriculture. Et oui, c'est en cours. Oui, c'est pris en compte. Est-ce bien pris en compte ? L'étude d'impact sera publique. La critique sera la bienvenue. Ceci dit le plus tôt est le mieux.

**Patricia WATENBERG**

Est-ce que cet élément de réponse à ce stade vous suffit, monsieur ? Il me semble que votre question n'était pas sans lien avec un rappel que faisait en introduction Patrick Legrand sur le caractère prospectif qu'il fallait avoir vis-à-vis de l'approche de certains sujets. Nous entendons donc que les études d'impact intègrent cette dimension prospective.

Autre question dans la salle ? N'hésitez pas.

**Un intervenant, FRAPNA Drôme**

Je m'étonne que GRTgaz affirme que le projet puisse avoir un effet positif sur la biodiversité.

**Patricia WATENBERG**

Pouvez-vous préciser un peu votre question ?

**Un intervenant, FRAPNA Drôme**

C'est un problème conclu trop rapidement.

**Patricia WATENBERG**

Effectivement, vous avez mentionné que vous pouviez avoir un impact positif sur la biodiversité. Je pense que monsieur vous demande d'étayer votre propos.

**Georges SEIMANDI**

Je ne fais pas appel à de grandes études sur le sujet, et d'ailleurs je n'aurai pas les compétences pour les développer. Simplement, en région Ile-de-France, un partenariat entre notre Direction régionale et le Conservatoire botanique de la région parisienne a démontré qu'au droit des canalisations, du fait que l'on créait un milieu ouvert, la biodiversité pouvait être pour certaines espèces, voire certains habitats, plus riche qu'avant. On a vu des espèces en voie de disparition être régénérées au droit de la canalisation ; et on a même vu des espèces complètement disparues réapparaître. C'est tout. Je ne suis pas en train de faire l'apologie des canalisations de transport de gaz naturel pour dire qu'à chaque fois qu'il y a une espèce menacée... Si vous voulez plus de développement sur le sujet, vous êtes de la FRAPNA et on connaît la science de la FRAPNA sur le sujet, on a publié ces études à la demande de la Commission du débat public sur le site du débat. Lisez-les. Critiquez-les. Venez nous voir dans les ateliers de biodiversité ; il y a des gens représentants de la FRAPNA d'ailleurs dans ces ateliers - je me retourne vers mon collègue qui les anime. Donc voilà ce que je disais : on crée un milieu ouvert. Et quand on crée un milieu ouvert, d'après ce que j'ai compris – je ne suis pas un spécialiste -, cela pouvait être favorable à la prolifération de certaines espèces voire certaines en voie de disparition.

**Un intervenant, FRAPNA Drôme**

Il faut le voir à long terme aussi.

**Patricia WATENBERG**

Là aussi, c'est une dimension plus à long terme et plus prospective que vous mettez en avant, comme la question précédente, et la prise en compte de cela. Je pense que c'est plus une remarque qu'une interrogation. D'autres interventions, sans nul doute ?

**Roger JACQUELIN, Unité Environnement Forêt de la Direction départementale**

J'interviens plus à titre personnel ce soir. Je n'ai pas tout à fait compris tout à l'heure le bien-fondé d'une décision qui permettrait d'augmenter autant cet approvisionnement. Cela est lié, vous l'avez

dit, peut-être à la mise en service de terminaux méthaniers supplémentaires à la création d'une liaison avec l'Espagne. Mais étant donné que la consommation est considérée comme stable pratiquement sur les 30 à 40 années qui viennent, je ne vois toujours pas très bien pourquoi on augmente cette capacité.

Et une autre question : Est-ce que l'on augmente les capacités de stockage à Tersanne dans la mesure où l'on a une possibilité accrue d'amener du gaz dans des volumes qui sont assez gigantesques quand même par rapport à ce que l'on connaît actuellement ? Est-ce que cette capacité de stockage va être augmentée ? Est-ce que c'est juste un relai pour redistribuer ensuite ? Comment cela se passe-t-il ? C'est l'ensemble des questions que je voulais savoir.

J'en ai encore une autre, pendant que j'y suis, sur la sécurité. Vous avez précisé que la canalisation était enterrée en moyenne d'un mètre de profondeur. Est-ce que cette profondeur résulte d'études qui ont été conduites en termes de probabilité d'accrochage par des engins de travaux publics, comme cela s'est produit ? Effectivement, un pipeline dans la Vallée du Rhône a été accroché un jour, et on a eu un périmètre de sécurité qui a dû être mis en place pendant un certain temps pour éviter l'inflammation du super qui transitait dans ce pipeline à l'époque. Donc un mètre, cela me paraît relativement faible compte tenu du fait que l'on a effectivement des érosions qui se produisent dans des terrains agricoles, que la topographie est sujette à mouvements et que l'on peut se retrouver avec une profondeur initiale d'un mètre progressivement au fil du temps sans s'apercevoir de ce qui se passe à des profondeurs bien moindres. Voilà les questions que je voulais vous poser.

### **Patricia WATENBERG**

Donc trois questions, messieurs, dont le bien-fondé de votre éventuelle décision, puisque l'on est en amont.

### **Daniel BOURJAS**

Merci pour ces questions. Je vais essayer d'y répondre. Est-ce que la régie peut présenter, pour étayer la première question et la réponse du pourquoi le projet, la carte du positionnement des réserves dans le monde ? Juste une précision. Vous avez fait allusion à un incident technique sur un gazoduc ; ce n'était pas un gazoduc, c'était un pipeline qui transportait de l'essence. Pourquoi le gazoduc ? aujourd'hui, le gazoduc qui a un diamètre de 600 millimètres et qui est dans la Vallée du Rhône va être notoirement saturé avec l'arrivée d'un nouveau projet fortement probable tel qu'une interconnexion avec l'Espagne ou un nouveau terminal méthanier – il y en a deux en projet à Fos. On peut dire que ce gazoduc est déjà saturé puisqu'il ne répond plus aux besoins du marché de gros. Je ne parle pas du marché de détail qui alimente les résidences, mais le marché sur lequel s'approvisionnent la grande consommation et les grands industriels. Ce marché présente les caractéristiques qui sont que la densité de nos ouvrages au nord de la France permet un meilleur fonctionnement du marché au nord de la France qu'au Sud. Donc aujourd'hui, sur le marché de gros, on observe un différentiel de prix du gaz qui est plus cher au sud de la France qu'au nord de la France du fait, en particulier, qu'il y a un gazoduc de petite taille dans la Vallée du Rhône. Donc c'est déjà une réponse d'un meilleur fonctionnement du marché de pouvoir augmenter les capacités de transport de gaz entre le nord et le sud et vice-versa.

Dans cette carte, figure aussi la position des réserves de gaz naturel de par le monde. Que voit-on ? Un tiers des réserves sont localisées en Russie et 40 % sont réservées au Moyen-Orient sur deux pays (l'Iran et le Qatar). Parallèlement à cela, il faut savoir que la production de gaz naturel en Europe va être diminuée par deux environ à l'issue de la prochaine décennie. Dans dix ou quinze ans, la production de gaz naturel en Europe va être divisée par deux du fait de l'épuisement des gisements de gaz naturel qui sont situés aujourd'hui au Royaume-Uni, en Norvège, principalement aussi en Allemagne et aux Pays-Bas. Parallèlement, on ne prévoit pas de grands changements dans la consommation de gaz naturel en Europe, il y a une certaine stabilité, dans le meilleur des cas une augmentation de la consommation de l'ordre de 1 à 2 % par an. Ce qui fait que finalement, dans une dizaine d'années, il faudra compenser massivement cette perte de production en Europe par du gaz qui va venir par d'autres acheminements, principalement à partir de la Russie et du Moyen-Orient. Pour que cela soit possible, il faut que la France qui est un grand consommateur de gaz naturel adapte ses infrastructures pour que le gaz puisse arriver sur un nouvel acheminement aux points frontières. C'est aussi un des objets de cette canalisation de pouvoir accompagner le développement de la diversification de l'approvisionnement en gaz naturel de la France par des nouveaux terminaux méthaniers dans le sud ou la nouvelle interconnexion avec l'Espagne.

Est-ce que cela répond à votre préoccupation ? Un peu ? On peut y revenir.

### **Patricia WATENBERG**

Vous avez la possibilité de rebondir après cette explication.

### **Daniel BOURJAS**

Maintenant, sur ce projet qui relie globalement le bassin de Fos, où il y a un nœud d'interconnexion de gazoducs, avec Saint-Avit qui est tout proche du stockage actuel de Tersanne, stockage qui est en développement pas sur son lieu même mais à une dizaine de kilomètres avec un nouveau site en cavité saline (le site d'Hauterives). Le fonctionnement des stockages est un peu indépendant du fonctionnement de cette fonction des grands gazoducs. Les stockages servent à équilibrer la ressource emploi du gaz naturel en France. L'été, on reçoit plus de gaz naturel que ce que l'on consomme ; donc le surplus est stocké dans ces grands stockages. Et l'hiver, la France reçoit, à ses frontières, moins de gaz naturel que ce qu'elle en consomme, lié notamment au chauffage. Donc les stockages naturels restituent le gaz en hiver pour faire cet équilibre entre l'offre et la demande. C'est pour cette raison-là que les besoins de stockages grandissent un peu en France et qu'il y a un projet de développement aux alentours de Tersanne. Ce projet n'est pas directement lié à l'extension de la capacité de stockage aux alentours de Saint-Avit/Tersanne/Hauterives. L'usage est plutôt lié directement aux autres grands projets d'amener du gaz naturel notamment à Fos ou l'interconnexion avec l'Espagne.

### **Jean-Noël CONNANGLE**

Troisième question sur les profondeurs. Déjà une petite correction : ce n'est pas en moyenne mais à minimum. Deuxième point : il faut faire un petit retour sur le passé. Il faut savoir que la loi, la législation imposait 0,60. Après, c'est passé à 0,80 dans les années 1975 – 1976. Et aujourd'hui, depuis très peu de temps, c'est un mètre pour tout le monde. Le problème c'est qu'aujourd'hui je ne sais pas faire à un mètre à minimum. Je serai toujours plus qu'à un mètre puisque je dois un mètre à minimum. Or les terrains ne sont jamais plats. Comme il faut assurer toujours le un mètre à

minimum, on va se retrouver à un mètre, 1,10 mètre, 1,20 mètre, 1,30 mètre. On arrive même à 2 mètres à certains endroits ou 3 mètres s'il faut passer par exemple un fossé ou un canal. Donc je réponds à votre question sur le fait qu'il y a, d'une part, une réglementation qui est aujourd'hui d'un mètre et, d'autre part, au niveau des dispositions constructives, aujourd'hui on est supérieur à un mètre par principe.

**Patricia WATENBERG**

Il y avait une sous-question, me semblait-il sur l'érosion du sol. Est-ce que l'élément de réponse vous suffit ? Vous avez un droit de suite sur ce point.

**Jean-Noël CONNANGLE**

A partir du moment où cette couverture est garantie on doit maintenir cette charge supérieure à un mètre au-dessus de la canalisation. Donc si à moment donné, pour des tas de raisons, par exemple un orage qui provoquerait un lessivage au-dessus, on rechargera et on remettra le profil de telle manière que la couverture soit assurée, voire, au pire, on approfondira la canalisation s'il le faut. Donc quoi qu'il se fasse, on a le devoir de l'assurer.

**Patricia WATENBERG**

Monsieur Jacquelin, votre droit de suite. Ou ces éléments vous satisfont sur ces trois questions que vous avez posées. Sur la première, il me semblait que vous avez hoché la tête. Exprimez-vous. On est là pour que chacun puisse s'exprimer.

**Roger JACQUELIN**

Je reviens sur cette capacité de transit de gaz qui est notoirement augmentée ; on atteint une envergure assez importante. Vous me dites qu'effectivement la production européenne va s'arrêter. Cela représente epsilon dans la production mondiale, même en Europe. Si je reprends la carte qui était affichée, ce n'est quand même pas très important. La compensation de cette perte de production européenne ne suffit pas à argumenter complètement simplement cette augmentation de capacité de transit.

**Daniel BOURJAS**

Peut-on mettre la carte générale des réseaux sur l'hexagone ? Il faut voir que les réseaux de transport de gaz naturel en France ont démarré à la fin des années 1950 avec notamment le gisement de lacs dans le sud-ouest qui a été le plus gros gisement en France même s'il n'est pas énorme, et qui est maintenant quasiment terminé au niveau exploitation. A partir de cette exploitation gazière dans le sud-ouest, le réseau s'est développé. Dans les années 1960, il y avait une production de gaz manufacturé ; les usines de production de gaz manufacturé étaient reliées les unes aux autres avec des gazoducs. Certaines sont d'ailleurs encore exploitées aujourd'hui, elles ont été reconverties au gaz naturel. Et l'essor du gaz naturel s'est accompagné avec le développement des gisements européens tel que le gisement de Groningue aux Pays-Bas, les gisements britanniques, les gisements de Russie bien entendu, les gisements algériens, à partir desquels à chaque fois qu'il y a un gisement qui est mis en production la compagnie qui va exploiter ce gisement commercialise son gaz avec des contrats long terme auprès des fournisseurs

dont, à l'époque, Gaz de France. Gaz de France a donc souscrit des contrats long terme avec ces producteurs-là. Et une fois que ces contrats ont été signés, les voies d'acheminement du gaz naturel se sont construites en Europe pour acheminer le gaz des points de gisement jusqu'aux points de consommation. Donc le réseau de transport accompagne le développement du gaz entre son point de production (le gisement) et le point de consommation. Et ceci donne une stabilité parce jusqu'à une certaine époque il avait un seul fournisseur en France (Gaz de France).

Aujourd'hui, d'une part, avec l'ouverture des marchés où il faut de la capacité pour tous les fournisseurs et pas que pour EDF Suez, il y a besoin d'excédent de capacité par rapport à avant pour que le marché fonctionne normalement. Je disais que la production du gaz naturel en France va être divisée par deux ; ce qui veut dire que ces ouvrages ont été construits en Europe suivant un schéma d'équilibre entre la production des gisements et les points de consommation qui est chamboulé ; ce n'est plus du tout le même schéma qu'il va y avoir demain. Le nouveau schéma va se construire avec des capacités supplémentaires pour lesquelles on va investir. Ces capacités supplémentaires sont donc des gazoducs en plus et des stations de compression en plus. Et à ce titre-là, les projets qu'il y a à Fos-sur-Mer ou le projet d'interconnexion avec l'Espagne ne peuvent pas être utiles s'il n'y a pas un renforcement des capacités dans la Vallée du Rhône. C'est pour cela que l'on fait le lien entre ces projets qui sont en préparation et en voie de décision et les perspectives d'évolution de la production de gaz en Europe et où se trouvent les gisements dans le monde pour que l'on imagine un petit peu quel est le nouveau cheminement que va prendre le gaz pour alimenter la France et l'Europe.

### **Patricia WATENBERG**

A défaut d'être convaincu, est-ce que vous vous sentez plus éclairé par cette réponse complémentaire ? Et notamment vous aviez posé le problème de la proportionnalité de la capacité de transport, donc de risque de surcapacité. C'était un peu cela votre question ?

### **Roger JACQUELIN**

Je pense que la carte est assez explicite quand on regarde le diamètre des canalisations actuelles.

### **Daniel BOURJAS**

Vous n'avez qu'à regarder la densification des grands réseaux de transport qu'il y a au nord et regardez le sud. Au sud, les réseaux se sont essentiellement construits et développés à partir de Fos-sur-Mer. Le terminal méthanier de Gaz de France a été construit en 1972. Et ce gazoduc a été construit en 1973 – 1974.

### **Patricia WATENBERG**

D'accord. Monsieur qui était intervenu tout à l'heure, je vous en prie.

### **Monsieur CHAPELARD**

Pour rebondir sur ce que vient de dire la personne. Les gisements sont à l'est. Et on voit que l'on va faire un développement vers l'ouest, vers l'Espagne. Je ne vois pas tellement le rapport entre ce qui

est en projet alors que l'approvisionnement va revenir par l'est. Il y a quelque chose qui m'échappe.

**Georges SEIMANDI**

Vous avez raison. Il y a un paradoxe apparent. Un schéma veut mieux que beaucoup de discours. On a des diapositives dans le contexte énergétique (la 7 et la 8). Quand on parle de sécurité de l'approvisionnement, ce n'est pas un discours technocratique. Au mois de janvier de l'année dernière, quand il y avait un peu de friture sur la ligne entre la Russie et l'Ukraine, il a fallu qu'en France les gens des dispatchings fassent l'objet de beaucoup de prouesses pour que le gaz continue à être approvisionné. Quand vous avez une industrie comme OSIRIS en Roussillon qui consomme plusieurs milliards de kilowattheures par an, il ne s'agit pas de couper le gaz comme ça du jour au lendemain, parce qu'il y a des emplois et une économie derrière. Donc la sécurité de l'approvisionnement n'est pas un discours technocratique.

Regardez sur cette carte, l'origine de la production et des exportations du gaz naturel en Europe, vous voyez bien la forte dépendance de l'Europe de l'Ouest au gaz russe. Si l'on ne veut pas, demain, trop dépendre de ça, il faut trouver une nouvelle voie d'approvisionnement. La diapositive suivante montre les projets actuellement à l'étude dans toute l'Europe pour éviter cette trop forte dépendance avec la Russie. Vous pouvez voir sur la diapositive qu'il y a un autre projet qui s'appelle Medgaz qui vise à faire arriver par la péninsule ibérique du gaz africain. Il y a un autre énorme gazoduc entre le Nigeria à l'Algérie ; vous imaginez bien que ce gazoduc-là n'est pas pour alimenter l'Andalousie. Il y a donc une interconnexion avec l'Espagne qui est en train de se faire. Si cette interconnexion avec l'Espagne se fait, le projet ERIDAN sera une continuité assez naturelle. En rouge, ce sont les terminaux méthaniers existants ou en projet. Un autre projet ici : un gazoduc Algérie/Sardaigne/Italie. Un autre projet ici qui vise à livrer du gaz russe sans passer par l'Ukraine. Un autre projet ici qui vise à faire arriver du gaz du Moyen-Orient sans passer par l'Europe Centrale. Voilà le contexte européen, monsieur, dans lequel on est, qui vise à amener tout ce gaz de l'est en Europe d'ici 2020, l'Europe élargie aux Balkans. Ce sont 150 milliards de mètres cubes par an de gaz naturel qui manqueront. Il faut tous ces réseaux pour combler ce déficit.

Est-ce que c'est plus clair ?

**Monsieur CHAPELARD**

En passant par le sud, je comprends mieux. Tout à l'heure, ce n'était pas évident.

**Patricia WATENBERG**

Cela a étayé la diversification des sources d'approvisionnement. D'autres questions ? Je vous en prie.

**Patricia WATENBERG, CPDP**

Au fond de la salle, Monsieur.

**Michel VADON, Président des Chasses de Pierrelatte**

Merci. Je veux simplement contredire un petit peu Monsieur quand il parle par rapport au passage de la canalisation que ça améliore l'écosystème d'un coin. Je suis peut-être bien d'accord quand vous ouvrez le milieu dans des zones qui sont boisées, mais ici, on va traverser une plaine. Vous savez ce que c'est que la plaine qui est tout le long du Rhône, c'est une zone qui est aujourd'hui vouée à l'agriculture. Ces zones-là où il y a très très peu de zones naturelles, j'espère qu'on va respecter toutes les zones naturelles qui existent aujourd'hui et qu'on va faire en sorte de les protéger et de ne pas passer au milieu. Comme je vous dis, c'est pour ça que je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous quand vous parlez que vous améliorez l'écosystème d'une zone surtout précisément dans la Vallée du Rhône.

**Patricia WATENBERG, CPDP**

Ce n'était à l'évidence pas une question, mais il y a quand même la question de la préservation de l'espace naturel. On peut le reformuler comme ça.

**Michel VADON**

Moi, tout ce que j'espère, c'est qu'on en tiendra fortement compte lors de l'établissement de cette canalisation, où passera cette canalisation.

**Patricia WATENBERG, CPDP**

Je vous en prie, quand même un éclairage.

**Georges SEIMANDI, GRTgaz**

Non, il faut que je fasse mon mea culpa. Je ne crois pas avoir dit que les canalisations amélioreraient les écosystèmes. Je crois même avoir dit voire parfois les améliore. Les gazoducs, ce n'est pas l'alpha et l'oméga de la protection de la biodiversité, loin de là. Mais, quand on a des choses qui sont positives, on aime bien les dire.

**Patricia WATENBERG, CPDP**

D'accord. On aura compris que ce n'est pas la vocation principale des canalisations, mais que ça peut être ponctuellement un sous-produit, l'inverse ayant d'ailleurs été dit dans d'autres débats publics. Je vous en prie, Monsieur.

**Monsieur HANNECART, FIDEA (Fédération Interdépartementale de l'Environnement Avignonnais)**

Merci. Une question d'information à la page 51 du dossier du maître d'ouvrage. On parle qu'à terme, il y a une possibilité de reconnaissance du projet en tant qu'ouvrage d'utilité publique. Ça a peut-être été débattu en d'autres endroits, je ne sais pas, je m'en excuse. Mais, qu'est-ce que ça implique d'avoir ce label si on peut le dire ainsi d'utilité publique pour les maîtres d'œuvre ? Quels sont les critères et qui l'attribue ?

**Patricia WATENBERG, CPDP**

Une petite explication de la réglementation applicable. Monsieur Seimandi.

**Georges SEIMANDI, GRTgaz**

Merci de cette question qui nous permet de développer le contexte réglementaire dans lequel s'instruisent ces projets. Un projet comme celui-là, ça passe par une autorisation de niveau ministériel. D'ailleurs, dans notre calendrier, si nous décidions de poursuivre le projet après le débat public, on solliciterait cette autorisation ministérielle à partir de la fin de l'année prochaine. On a encore du temps devant nous pour que la concertation forme ce projet. Une fois que le dossier est déposé au Ministère compétent, il y a une instruction qui dure environ 1 an et demi et à l'issue de l'instruction administrative, le projet est déclaré d'utilité publique ou non, ce qui permet après derrière de bénéficier ou non des autorisations de faire les travaux et/ou d'exploiter l'ouvrage. Je ne sais pas si j'ai répondu complètement à la question.

**Patricia WATENBERG, CPDP**

Vous souhaitiez savoir aussi les conséquences que cela emportait. Ça répond à votre question ?

**Monsieur HANNECART**

Oui. Mais enfin, si c'est aussi simple, la réponse était simple et compréhensible. Mais, je pensais qu'il y avait des critères ou des avantages à être déclaré d'utilité publique ou bien alors, je ne comprends pas, ce qui est possible.

**Patricia WATENBERG, CPDP**

Sur les effets finalement de cette déclaration d'utilité publique.

**Georges SEIMANDI, GRTgaz**

Alors, les critères qui permettent à l'autorité administrative de déclarer le projet d'utilité publique sont à la fois la conjonction de critères liés à l'intérêt général du projet et aussi la démonstration

par le maître d'ouvrage que toutes les sensibilités, les fragilités, les enjeux du territoire sont pris en compte et respectés. C'est-à-dire qu'il s'agit de ne pas faire n'importe quoi. En même temps, je sais qu'il y a un représentant de l'administration dans la salle. Il peut peut-être éclairer la question de Monsieur sur la manière dont sont instruits ces dossiers si vous estimez que je n'ai pas assez bien répondu, assez complètement en tout cas.

**Patricia WATENBERG, CPDP**

Est-ce qu'il existe effectivement un représentant de l'administration qui puisse compléter cette réponse puisqu'après tout, en effet, c'est l'autorité publique qui délivre cette déclaration non moins d'utilité publique ? Voilà. Merci, Monsieur.

**Thierry CHEYNEL, DREAL Rhône-Alpes**

Sur un projet comme celui d'Eridan, la déclaration d'utilité publique si elle est prononcée sera prononcée par un arrêté pris après avis du Conseil d'Etat et prononcée et signée par les différents Ministres concernés. C'est le Gouvernement qui prendra la déclaration d'utilité publique. Comme Monsieur Seimandi l'a exprimé, ça veut dire que le Conseil d'Etat et le Gouvernement auront estimé que les avantages du projet sont supérieurs aux inconvénients que celui-ci est susceptible de générer. C'est la théorie de la balance. Ensuite, le fait d'être déclaré d'utilité publique, ce n'est pas nécessairement le cas pour le projet Eridan, mais ça permet d'exproprier.

**Patricia WATENBERG, CPDP**

C'est une possibilité et non pas une conséquence systématique. C'est ce que l'on doit entendre dans votre réponse et, en l'occurrence...

**Françoise GEORGES, GRTgaz**

Sur ce projet Eridan, s'il voit le jour, je serai chargée des procédures administratives. Alors, excusez-moi, Monsieur le représentant de la DREAL, mais quand j'entends parler d'expropriation, ça me fait bondir. GRTgaz n'exproprie absolument pas. GRTgaz se porte éventuellement acquisateur comme Georges Seimandi vous l'a dit tout à l'heure de surfaces de terrains pour implanter les ouvrages hors sol, mais on n'exproprie pas. Pour répondre plus précisément à votre demande sur la déclaration d'utilité publique, hormis effectivement le bilan de l'intérêt général, la déclaration d'utilité publique de l'ouvrage nous autoriserait à poser l'ouvrage dans des parcelles pour lesquelles les propriétaires ne sont pas identifiés. Tout le long d'un linéaire, il y a des propriétaires fonciers que l'on identifie. Il y a d'autres parcelles qui sont tombées en déshérence et qui n'appartiennent « plus » à personne. La déclaration d'utilité publique de l'ouvrage nous permettrait de poser l'ouvrage dans ces parcelles-là qui n'appartiennent à personne.

**Patricia WATENBERG, CPDP**

Ce qui doit être assez aisément vérifiable parce que les parcelles en déshérence, elles ne doivent peut-être pas...

**Monsieur HANNECART**

Je suis désolé de le dire, je trouve que ma question n'est pas une mauvaise question.

**Patricia WATENBERG, CPDP**

Il n'y a pas de mauvaise question ici, ça a déjà été dit.

**Monsieur HANNECART**

Il n'y a pas de mauvaise question, mais je crois qu'elle est assez riche, c'est ça que je veux dire. Je vois que d'être déclaré d'utilité publique, ça donne en conséquence toute une série de droits et j'aimerais bien que ce soit explicite, qu'il y ait quelqu'un de vraiment compétent en droit administratif — ça doit se trouver quelque part, je ne suis pas juriste — et ce serait vraiment intéressant de s'informer à ce sujet-là. Voilà. J'arrête. Merci.

**Patricia WATENBERG, CPDP**

Je crois qu'il y a déjà un certain nombre d'éclairages. Je suis juriste moi-même, mais pas autorisée à répondre à cette question. Est-ce que quelqu'un dans la salle peut apporter des éléments complémentaires sur ces aspects règlementaires ? Il y a les facultés ouvertes et puis il y a la mise en œuvre ou non des facultés, on l'a bien entendu quand même. C'est normal que la réponse du représentant de l'Etat donnait, énonçait les facultés et Madame a apporté un certain nombre de précisions, notamment sur la question de l'expropriation. Je vous en prie, Monsieur Seimandi.

**Georges SEIMANDI, GRTgaz**

Non, Monsieur, ce n'est vraiment pas une mauvaise question. Vous avez raison d'insister si vous pensez qu'on n'a pas assez développé. Déjà, pour y répondre, je voudrais faire juste un petit détour. Comment ça se passe ? L'ouvrage serait implanté dans des parcelles appartenant à des propriétaires privés. On ne va pas venir se mettre chez les gens sans autorisation. On va aller les voir un par un, une fois que le tracé sera déterminé. Ça, c'est au mieux en 2011. On va aller voir les gens un par un après avoir identifié sur le plan cadastral quelle parcelle appartient à qui et avec ces gens-là, on va signer des conventions amiables qui vont préciser les droits et les obligations de chacun aux droits de la canalisation. Simplement, par moments, les parcelles concernées sont de propriétaires inconnus ou en indivision et ces indivisions sont compliquées devant notaire à régler. La convention a dû mal à être signée parce qu'il faut aller chercher un propriétaire qui a 20 m<sup>2</sup> à l'autre bout du monde. A ce moment-là, sans la signature de cette convention amiable, l'utilité publique permet de mettre une servitude légale au sens juridique du terme sur ces endroits-là. En

résumé, la déclaration d'utilité publique permet de régler les cas qui ne peuvent pas se régler à l'amiable devant notaire. Est-ce que c'est un peu mieux ? Alors, je n'ai pas la prétention d'être juriste, je ne le suis pas, mais voilà un petit peu le résumé de tout ce qui a été dit jusqu'alors sur ce sujet.

**Patricia WATENBERG, CPDP**

D'accord. On entend en tout cas que votre réponse est la voix amiable et par défaut, si je puis dire, la servitude légale. C'est une affirmation importante puisqu'effectivement, le spectre juridique vous offre des facultés plus larges. C'est un élément d'engagement finalement public de la société GRTgaz. Est-ce que maintenant, vous êtes un peu plus éclairé et vous pensez que cette question est mieux éclairée ? Je vais revenir au Monsieur à casaque rouille si je puis me permettre jusqu'à ce qu'il se présente de le désigner ainsi.

**Nicolas CERICOF**

Je travaille pour une société qui développe des projets éoliens et photovoltaïques. On est d'ailleurs confrères sur certains projets éoliens certainement via les filiales de GRTgaz. J'avais une question. Je voulais d'abord compléter la réponse. Il me semble bien aussi que la déclaration d'intérêt public permet même dans des cas où les parcelles sont occupées par des propriétaires privés de faire le nécessaire pour que la canalisation en question ou n'importe quelle installation puisse être installée quand même. Il me semble. C'est un moyen de pression, il me semble quand même, pour dire : « Voilà, c'est une utilité publique, on peut traverser ». Je ne suis pas juriste, mais il me semble bien qu'on peut le faire. J'avais une question qui rejoint la question qu'une personne posait derrière moi au niveau des mesures qui peuvent être faites par rapport à l'environnement. Dans les développements de projets éoliens, on a des mesures compensatoires ou des mesures de suivi. Je voulais savoir si effectivement c'était le même cas dans le développement de canalisations de ce type et de quel ordre elles seraient ?

**Patricia WATENBERG, CPDP**

Mesures compensatoires et de suivi en matière environnementale.

**Georges SEIMANDI, GRTgaz**

Je voudrais juste finir sur la question précédente. En moyenne, en France, sur les projets que nous conduisons, 90 à 95 % des parcelles concernées sont traitées par des conventions amiables sans servitude légale. Quand vous parlez de mesures compensatoires, de quoi parlez-vous précisément parce que, dans notre métier, le mot « mesures compensatoires » recouvre plusieurs acceptations. Est-ce que vous pouvez un peu préciser, s'il vous plaît ?

**Nicolas CERICOF**

Dans le sens où effectivement, le chantier implique des modifications du terrain. Effectivement, la nature reprend ses droits. Il y a certaines installations — je n'ai pas lu tout le dossier — en profondeur. Mais, il y a certains endroits qui auront peut-être des installations visuelles, enfin, des installations qui seraient visibles. Est-ce qu'on essaye de les camoufler ? Est-ce qu'on essaye de faire en sorte qu'elles ne soient pas trop visibles de certaines habitations proches ? Est-ce qu'on essaye dans les milieux naturels qui auront été perturbés de faire en sorte de replanter des arbres, par exemple, de cet ordre-là ?

**Georges SEIMANDI, GRTgaz**

Vous concéderez qu'il y a moins d'impacts visuels que pour les éoliennes. Néanmoins, dans l'équipe qui réalise l'étude qui précise les effets, l'étude d'impact, il y a un volet paysager. Il y a même appel à des paysagistes. On ne se contente pas de dire : « 90 % de la canalisation est enterrée ». D'ailleurs, 99 % des ouvrages sont enterrés. Régulièrement, tous les 20 kilomètres, on a des ouvrages aériens — on peut envoyer des photos éventuellement — des postes de sectionnement qui nous permettent d'interrompre le transit, le flux de gaz naturel pour des opérations de maintenance par exemple. Alors après, y a-t-il des mesures compensatoires lorsqu'il y a atteinte à l'environnement ? Il y avait ça dans votre question de mémoire. Merci. Alors, moi, je crois qu'il y a des principes. Voilà l'exemple d'un poste de sectionnement. Ce n'était pas la plus belle diapo, mais voilà l'exemple de ce que peut être un poste de sectionnement dans une clôture de 500 m<sup>2</sup> environ, 20 x 20. Avant de parler de mesure compensatoire, il est indispensable de chercher à éviter l'impact. Règle numéro 1, quand on a un projet qui se déroule sur 200 kilomètres, on identifie les secteurs les plus fragiles avec les experts, avec le milieu associatif, avec les gens qui vivent là et on évite les secteurs les plus fragiles. Déjà, de hiérarchiser entre « fragile », « pas fragile », « enjeu fort », « enjeu pas fort », c'est un dialogue très riche, très nourri et très dense et vous avez vu d'ailleurs que notre fuseau d'études, il est tout sauf tout droit parce qu'il essaie d'éviter ces secteurs-là sur le plan écologique — vous pouvez reposer cette question — mais aussi sur le plan agricole et sur le plan d'urbanisation. Une fois qu'on a évité les secteurs les plus fragiles, tous ne peuvent pas être évités, on essaie de réduire les impacts.

Pour réduire les impacts, ça va être quoi ? S'il y a un cours d'eau à franchir, par exemple, on ne fait pas une tranchée dans le cours d'eau, on passe en sous-œuvre. C'est une mesure de réduction des impacts. Pour les quelques impacts résiduels qui, par définition, resteraient, effectivement, il peut y avoir des mesures compensatoires. Sur le dernier gazoduc que nous avons créé dans la région dans la Plaine de la Crau, sur 30 kilomètres, mis en service en 2007, il y a un Comité de Suivi des mesures compensatoires qui va durer 5 ans jusqu'en 2012 pour voir si les mesures compensatoires qu'on a mises en œuvre portent leurs effets. Par exemple, on a fait des études et des expérimentations d'ensemencement du sol pour que la colonisation de la flore, des espèces qui poussent aux droits de la canalisation soit plus rapide. Je tiens à insister là-dessus, on évite d'abord de faire des impacts. On essaie de réduire ce qu'on n'a pas réussi à éviter et éventuellement, on compense pour les impacts résiduels. Mais tous, on a cette responsabilité de considérer, si vous en êtes d'accord — mais il y a des associations autour de la table, c'est vraiment un débat intéressant — que la mesure compensatoire, c'est l'ultime recours qu'on doit essayer d'éviter. Mais s'il le faut, on compensera.

**Patricia WATENBERG, CPDP**

Dans cet ordre, éviter, réduire puis éventuellement compenser. Est-ce que cette réponse vous satisfait y compris sur la nature des éventuels mesures résiduelles de compensation ? Ça vous éclaire suffisamment ? Merci pour votre question. D'autres interrogations ou remarques ? Oui, Monsieur au fond là-bas.

**Monsieur GREGORIO, Président de société de pêche locale**

Vous venez de dire, Monsieur, que le franchissement des cours d'eau comme par exemple la Véore ou la Drôme, je suppose, se ferait en sous-œuvre. Est-ce que vous pouvez me préciser un peu ce que ça veut dire en sous-œuvre ?

**Jean-Noël CONNANGLE, GRTgaz**

Pour la régie, on a quelques transparents sur le chantier et notamment des techniques de franchissement, par exemple, une photo de 32. Je vais vous montrer ce qu'est un franchissement dit en sous-œuvre. Vous avez deux façons de franchir un cours d'eau, voire un ru, une grande rivière ou un fleuve. Soit, vous faites la même tranchée, ce que l'on appelle une souille. C'est-à-dire qu'on a une tranchée et puis on va faire la même chose perpendiculairement au cours d'eau. Ça, c'est une solution de surface et il faut savoir qu'une solution de cette nature, c'est une technique qui marche pratiquement à tous les coups. Voilà un exemple de ce que pourrait être une canalisation après une traversée en souille. La souille, je répète, c'est une tranchée qui est faite directement dans le cours d'eau et qui a la forme dite baïonnette qui vous permet de montrer qu'à une certaine distance de profondeur d'un côté, de la même chose de l'autre côté, vous avez un profil qui, aujourd'hui, illustre un exemple. Après, vous avez maintenant ce qu'on appelle en sous-œuvre. Alors, sous-œuvre, ça veut dire qu'à ce moment-là, on va forer le trou. On va partir d'un côté et déboucher de l'autre côté. Là-dessus, on va prendre la 35 pour faire court. Voilà.

Vous avez ici par exemple trois techniques. La première en haut à gauche, c'est la technique dite du fonçage. Là, vous avez une technique qui est absolument efficace que nos anciens ont utilisé pendant longtemps. On voit quelqu'un qui travaille au fond et derrière, vous poussez une gaine. Cette gaine, une fois qu'elle a traversé le cours d'eau, un obstacle, une route, une voie ferrée, vous allez enfilez à l'intérieur la canalisation. Autre technique, technique dite du forage. Même chose, mais là, si le terrain est suffisamment meuble, vous avez un petit foret, une petite vrille. Une gaine est poussée et la canalisation, vous allez la mettre après et l'enfiler dedans. Après, vous avez la technique du micro-tunnelier. C'est notre technique. Alors là, c'est toujours pareil. Dès que le sol devient de plus en plus agressif, de plus en plus difficile à percer, l'outil est au front. Il y a toujours une gaine. Une fois que vous avez abouti de l'autre côté, vous démontez cela et après, vous enfilez la canalisation. Enfin, tout à fait la dernière technique (forme 42), vous avez l'ultime technique. Là, c'est vraiment le foret. Vous forez, vous aboutissez de l'autre côté, vous récupérez de l'autre côté la canalisation. A partir du haut, vous forez. Ensuite, vous aboutissez de l'autre côté. A ce moment-là, vous agrippez la canalisation et dans le trou qui a été foré, on glisse la canalisation. C'est résumé. C'est très très résumé. C'est très schématique. Mais, le principe, c'est celui-là. Voilà 4 exemples dits de techniques en sous-œuvre, en dessous de l'obstacle.

**Patricia WATENBERG, CPDP**

Monsieur Gregorio, vous êtes éclairé sur votre question de franchissement des cours d'eau ?

**Monsieur GREGORIO**

Oui. Je suis éclairé, mais une autre question me taraude l'esprit, c'est le confortement des berges ou de la proximité de la rivière de façon à ce qu'il n'y ait pas d'incision en cas de crue.

**Jean-Noël CONNANGLE, GRTgaz**

Juste une chose. Les fameuses techniques en sous-œuvre puisque tout à l'heure, on a soulevé l'expression, permettent justement de commencer la traversée avant les berges. Les techniques de sous-œuvre permettent de commencer en dehors des berges et de terminer de l'autre côté de la berge. Ce qui fait que les berges, elles, ne sont pas touchées. C'est un des avantages de ces techniques. Mais, je tiens quand même à insister, c'est que ces techniques sont toutes possibles. Vous avez un panel et toutes ne sont pas forcément en dehors de la souille, toutes ne sont pas forcément faisables parce que le terrain, la configuration, la profondeur, c'est un ensemble de critères à prendre en compte. Mais, ce sont des techniques possibles.

**Patricia WATENBERG, CPDP**

Cette fois-ci, c'est plus clair ? Très bien ! Je crois qu'il y avait une question de Monsieur Chausson de nouveau. Je vous en prie.

**Alain CHAUSSON**

Merci. Je voudrais revenir sur les questions de sécurité qui ont été abordées dans d'autres réunions. J'ai regardé le petit film et j'ai été un petit peu surpris, mais je n'ai peut-être pas tout, au moins d'une partie de réponses que vous avez apportées. Sur la question par exemple de la détection des fuites, est-ce que vous pouvez nous préciser les stations de sectionnement ? Il y en a combien de prévues sur un ouvrage de ce type-là ? Ensuite, je suppose que ce sont des mesures de baisse de pression qui doivent donner des indications sur des fuites éventuelles. Ça se passe comment ? Les équipes d'intervention sont localisées où ? Quel temps moyen habituel est prévu pour pouvoir rejoindre le lieu de l'incident ? Quelles sont les procédures d'alerte, d'information de la population et les types de conseils prodigués, etc. ?

**Patricia WATENBERG, CPDP**

Très bien ! Comment s'opère la détection ? Quelles sont les modalités d'intervention ?

**Jean-Noël CONNANGLE, GRTgaz**

Je vais juste intervenir en deux temps. Le premier, c'est le poste de sectionnement. D'abord, qu'est-ce que c'est qu'un poste de sectionnement déjà pour éclairer le débat ? Tout à l'heure, vous avez dit : « La canalisation est enterrée ». Un poste de sectionnement, c'est une vanne dans le prolongement du tube qui est enterrée. Tout à l'heure, on a montré les postes de sectionnement. Apparaissent en surface les organes de commande de la vanne qui est à l'intérieur. C'est ça un poste de sectionnement et vous en avez un entre 10 et 20 kilomètres. Le principe de ces robinets, c'est de pouvoir tronçonner autant que de besoin l'ouvrage. Maintenant, quant aux procédures...

**Daniel BOURJAS, GRTgaz**

On a de la chance, ce soir, puisque l'exploitant local est présent, c'est Monsieur Fayollet qui va se faire un plaisir d'expliquer un petit peu, je dirais, son activité d'exploitant et aussi comment en cas de fuite, finalement, réagit l'exploitant et la meilleure façon, c'est de donner la parole à l'exploitant local. Je voulais juste préciser une chose, c'est que le gaz est dit naturel. Ce n'est pas pour rien. C'est un produit naturel dans lequel il n'y a pas de rajout de produits chimiques à l'intérieur et le gaz n'est pas corrosif. A ce titre-là, le gaz ne provoque pas de corrosion à l'intérieur des canalisations et les canalisations, concernant les agressions éventuellement chimiques, sont protégées par du polyéthylène qui est fabriqué en usine. Monsieur Fayollet, si vous voulez bien expliquer.

**Jacques FAYOLLET, GRTgaz**

Bonjour ! Je suis le responsable d'exploitation des réseaux de transport de gaz à haute pression sur les départements de la Drôme et de l'Ardèche. Pour répondre à votre question, que se passe-t-il quand il y a une fuite sur un réseau de transport ? Déjà, c'est un événement qui est quand même exceptionnel. Quand on fait la probabilité, c'est essentiellement dû à un contact entre un engin de chantier et la canalisation qui provoque une fuite. Des fuites de leur propre chef d'une canalisation, on n'en connaît pas. Ce ne sont pas des incidents qui se sont déjà produits sur le département de la Drôme, fort heureusement. Dans le cas où cela pourrait se produire, effectivement, la première personne qui s'en aperçoit, c'est la personne qui a eu le contact avec son engin de chantier sur l'ouvrage. Les canalisations sont exploitées à haute pression, actuellement 67,7 barres. Si ce projet se fait, ce sera une pression d'exploitation de 80 barres. Une brèche sur une canalisation de transport, cela provoque effectivement un dégagement de gaz naturel. Il n'est pas toxique, pas corrosif. Le gaz naturel est deux fois plus léger que l'air. Il se dissout très rapidement dans l'atmosphère. Il ne crée pas de nuages dérivants. Il n'y a pas d'explosion.

Je vois Monsieur qui fait boom. Non, on ne fait pas une explosion. On a une explosion dans un milieu confiné. A l'air libre, il ne peut pas y avoir d'explosion. La première personne qui va s'en rendre compte, c'est la personne qui aura touché la canalisation. Sa première réaction, ce sera de s'éloigner par le bruit, par le froid que cela peut produire et si toutefois, il y avait une inflammation, par le rayonnement thermique. Il n'y aura pas non plus, de la part des agents d'exploitation, une fermeture systématique de la canalisation. La première réaction, c'est l'éloignement du public et la mise en place d'un périmètre de sécurité. Une fois que le périmètre de sécurité est mis en place, qu'on assure la sécurité des personnes et des biens, après, c'est de la

gestion interne d'un incident. C'est la stratégie de réparation de l'ouvrage puisque derrière, il y a un intérêt d'acheminement économique sur l'ouvrage, bien évidemment pour GRTgaz. On peut conserver une fuite sur un ouvrage de transport effectivement pendant peut-être 24 heures, 48 heures, 72 heures, le temps de mettre en place une stratégie de réparation. Mais, on ne va pas systématiquement aller fermer un ouvrage de transport, malgré les robinets qui existent de sécurité. Ils ne sont pas là pour fermer systématiquement et couper. Il ne faut pas que la coupure d'un réseau de transport amène des dérèglements ou des incidents techniques ou privés qui soient des sur-accidents. A partir du moment où tout est assuré au niveau de la sécurité, que l'on maîtrise l'incident, on peut conserver une fuite pendant quelques jours éventuellement. Est-ce que ça répond à votre question ?

**Patricia WATENBERG, CPDP**

Si vous souhaitez la compléter ou demander des éclaircissements, Monsieur, n'hésitez pas.

**Alain CHAUSSON**

Je l'ai posée parce que ce sont des questions que l'on nous pose en tant qu'association assez régulièrement. Ceci dit, plusieurs jours à cette pression et à ce débit-là, je suppose qu'il y a quand même des moyens de suivre l'évolution de la nappe et d'informer les populations concernées.

**Daniel BOURJAS, GRTgaz**

C'était un exemple que Monsieur Fayollet donnait pour montrer qu'en termes de sécurité, la précipitation n'est pas de mise. La première action, c'est le périmètre de sécurité vis-à-vis des personnes, des biens et puis une réflexion sur la technique de réparation et le délai de réflexion, d'amener des engins pour réparer, peut prendre plusieurs heures, éventuellement plusieurs jours. Dans la mesure où on a mis un périmètre de sécurité et qu'on contrôle la pression à l'intérieur du gazoduc, on contrôle la fuite et comme il l'a précisé, il n'y a pas de nuages qui se propagent. Il y a dilution immédiate dans l'atmosphère.

**Patricia WATENBERG, CPDP**

Merci. Autre question ? Mesdames, Messieurs. Oui, Monsieur, derrière.

**Pierre CHANZIMAN, CCI de Nîmes**

Bonsoir, Messieurs, Dames. J'avais quelques questions, 5, très précisément. Je vais d'abord vous lire un petit passage du dossier, c'est très court. Sur les 500 millions d'investissement prévus pour le projet Eridan, environ 200 millions seraient consacrés aux travaux qui mobiliseraient jusqu'à 1 millier de personnes. GRTgaz incite les entreprises chargées de ces travaux à recourir à la main-d'œuvre, aux sous-traitants et aux services locaux. Ma première question, c'est sur les 500 millions d'euros. Il y en a 200 qui sont affectés aux travaux. Les 300 autres, pouvez-vous nous détailler à quoi ils servent ? Je présume qu'il y a des études, éventuellement des dédommagements. De quoi

s'agit-il ? Deuxième question, vous dites que vous ferez travailler les entreprises locales. Alors, je présume que toutes les entreprises locales n'ont pas la compétence de réaliser ce type d'ouvrage. Quels types d'entreprises comptez-vous faire travailler ? Est-ce que vous avez des retours d'expériences au sujet de ce type ? Quels types d'entreprises, en fait, vous faites travailler ? Quatrième question. En phase d'exploitation, combien d'emplois ce type d'ouvrage génère-t-il ? Il y a 1 millier de personnes qui travaillent durant les travaux. Mais, en phase d'exploitation, combien y en a-t-il ? La dernière question. Quel est le bénéfice de votre ouvrage pour les collectivités ? Vous parlez de la TP, mais en 2013, j'ai bien peur que ce soit feu la TP. Voilà. Merci de vos réponses.

**Patricia WATENBERG, CPDP**

5 questions très claires.

**Georges SEIMANDI, GRTgaz**

Il y a plusieurs questions. On va s'y mettre à plusieurs pour répondre. C'est très riche. Le coût d'un ouvrage comme celui-là (500 millions d'euros), 80 % à 85 % du coût, c'est la pose, la construction, le terrassement. Sur ces 80 %, la moitié, ce sont les tubes et l'autre moitié, ce sont les travaux. Il reste quelques millions pour les études, les indemnités des pertes de cultures agricoles pendant les travaux. Pourquoi 500 millions d'euros ? Parce qu'il y en a 400 pour le gazoduc et il y en a 100 pour les raccordements aux extrémités dans les stations de compression qui existent déjà à Saint-Martin-de-Crau et à Saint-Avit. 400 et 100, ça fait les 500 millions d'euros.

Alors, ensuite, votre question est intéressante parce qu'elle est malheureusement peu fréquente. Dans un projet comme celui-là, en réunion publique, on parle beaucoup des impacts et c'est normal, il y a des préoccupations et je crois qu'un projet comme celui-là, c'est en même temps un beau levier pour le développement local si on veut bien s'en donner la peine ensemble. Oui, on a des exemples. Sur 500 millions d'euros, si on s'y prend bien à plusieurs et notamment avec les Chambres de Commerce, avec les Agences pour l'Emploi, etc., on doit pouvoir arriver à ce qu'au moins 10 % du coût total du projet soit en retombée directe sur les 4 départements concernés, voire sur les 3 régions. Voilà notre retour d'expériences, Monsieur.

On était sur un chantier de 30 kilomètres qui a coûté 100 millions d'euros, il y a quelques années. Plus de 10 millions d'euros sont restés dans le département concerné directement. Vous avez raison, toutes les compétences ne sont pas là. Sur des chantiers de cette envergure, les appels d'offres sont européens. Il n'y a malheureusement pas beaucoup d'entreprises en France qui sont capables de répondre à des chantiers de cette dimension-là, mais toutes font appel à de la sous-traitance locale. En termes de compétences, c'est du terrassement. C'est de la location d'engins de chantiers. Ce sont des choses comme ça et d'ailleurs, un élu de la Drôme dès le début du projet a tenu à nous expliquer ce que sa collectivité avait fait lors du chantier du TGV et nous a fait visiter la base vie qui a servi au chantier du TGV en nous disant qu'il verrait de bon augure que si notre projet se faisait, l'implantation de notre base vie se fasse dans la Drôme. Voilà un exemple de développement local.

J'ai essayé de répondre à la première, à la deuxième, à la troisième question sur le REX. Pour l'exploitation en termes d'emplois, les retombées en termes d'emplois pendant les phases

d'exploitation, mes collègues vont répondre. Quel bénéfice pour les collectivités locales ? Il n'y a pas de taxe professionnelle sur les canalisations de transport de gaz et vous comprendrez qu'on ne la réclame pas spécialement. Néanmoins, il y a une redevance d'occupation du domaine public pour les canalisations qui seront en domaine public. Mais, comme l'occupation du domaine public est précaire et révocable, on préfère rester dans les propriétés privées. Ceci dit, je jeterai un voile pudique sur le montant de la redevance d'occupation du domaine public tellement les montants sont faibles. Néanmoins, on a la prétention de dire que quand on parle de développement local, c'est un bénéfice pour les collectivités locales. Quand on parle d'une énergie sécurisée en termes d'approvisionnement et un prix diminué, c'est un bénéfice pour les collectivités locales. Je fais un détour qui me va bien, bien entendu, et j'ai conscience que je ne réponds pas pleinement à la question. Quand vous parliez de bénéfice pour les collectivités locales, vous parliez probablement de fiscalité. Voilà. Il n'y a pas d'impôt positif généré par un projet comme celui-là si je puis dire. Il n'y a pas de fiscalité particulière. Mais, je crois qu'une énergie sûre, compétitive et fiable et du développement local pendant le chantier où on peut avoir jusqu'à 1 000 personnes par jour sur un chantier comme celui-là, ce sont des retombées qu'il faut savoir mettre en évidence.

En termes d'emplois pendant l'exploitation...

**Daniel BOURJAS, GRTgaz**

En termes d'emplois, Monsieur Fayollet s'est exprimé, c'est l'exploitant local. Il y a la Drôme dans son exploitation. Monsieur Fayollet exploite 560 kilomètres de gazoduc sur 135 communes au total et il y a une dizaine de personnes au niveau exploitation locale qui assurent les activités de l'exploitation locale. Le dimensionnement de l'exploitant au niveau local est lié sur, bien sûr, la densité des ouvrages qu'il exploite, mais aussi l'étendue du territoire. Ce n'est pas uniquement lié avec la longueur des kilomètres, notamment, quand un gazoduc est posé, en doublement, à proximité d'une ligne existante. La politique de suivi des effectifs du personnel à GRTgaz est faite en fonction des besoins locaux. Il arrive qu'il y ait des augmentations d'effectifs en fonction de travaux qui sont particuliers pendant plusieurs années et qui sont réajustées à l'issue des périodes de travaux. Globalement, il n'y a pas d'impact direct important sur les secteurs d'exploitation liés au nouvel ouvrage qui arrive sur le territoire.

**Patricia WATENBERG, CPDP**

Merci. Monsieur de la CCI sur ces retombées locales pendant et après, vous avez les éléments de réponse qui vous conviennent, qui répondent à vos interrogations ?

**Pierre CHANZIMAN**

Je vous remercie. Oui. Juste, peut-être, je ne sais pas si vous avez le chiffre, mais est-ce que vous avez une idée du nombre d'emplois lors de la phase travaux créés localement ou le pourcentage et le nombre de salariés qui viennent d'autres régions et qui logeraient sur place ? Est-ce que vous avez une idée de ces chiffres-là ?

**Georges SEIMANDI, GRTgaz**

Sur un chantier comme celui-là, on pointe 1 000 personnes par jour. Pour répondre précisément à votre question, on va vous donner des exemples parce que c'est très illustratif. Mais, je dirais que ça dépend beaucoup de l'énergie que nous mettrons ensemble pour arriver à optimiser ce chiffre-là. La formation est un levier essentiel pour que les compétences soient là. On a des procédures qui peuvent ressembler à des projets déclarés grand chantier, par exemple. L'accueil des salariés avec les logements pour ceux qui seraient amenés à travailler d'un département sur l'autre. Je me permets d'insister beaucoup là-dessus parce que depuis le début de ce débat public, Monsieur le Président, on n'a jamais abordé ce sujet. Vraiment, merci de l'aborder. C'est un levier essentiel qui fait la réussite d'un projet comme celui-là et rien n'est acquis d'avance sur ce genre de thème. On peut vous donner quelques illustrations.

**Jean-Noël CONNANGLE, GRTgaz**

Je parlais un peu de retours d'expériences. Je vais en prendre un à côté, c'était la construction de l'artère du Midi. C'est une canalisation qui part de Saint-Martin-de-Crau que, dans les schémas, l'on voit longer le Languedoc-Roussillon. C'était dans les années 95-96-97 et à ce moment-là, avec les élus locaux, la Préfecture, avec l'ANPE, la CCI, on avait mis en place collectivement ce qu'on appelait des guichets uniques. La difficulté, c'est que comme il va y avoir appel à différents types de métiers, ce que demandaient les poseurs... Alors, les poseurs, petit aparté, qu'est-ce qu'on demande à ces chantiers qui savent poser des pipes ? Ce sont des métiers très spécifiques parce qu'ils ont trois caractéristiques fondamentales. La première, ce sont des soudeurs. C'est normal, ce sont des tubes à souder bout à bout. Mais, ce sont des soudeurs lignes. Ce ne sont pas des soudeurs en usine. Le deuxième, c'est qu'ils ont une énorme capacité en matière de logistique. Un chantier, il faut amener des tubes, les poser. Ensuite, il faut ce que l'on appelle barder les tubes, c'est-à-dire les poser là où il faut. C'est-à-dire, les chercher en gare, dans les lieux de stockage et les amener sur l'endroit où on va les mettre. Tube par tube, chaque tube ayant sa carte d'identité. Il faut cintrer les tubes. Il faut les souder. Il faut refaire la protection.

Dans le schéma, ça n'apparaît pas, mais un chantier avance entre 500 et 1 000 mètres par jour. Ça veut dire qu'il y a une succession de ces corps de métiers, donc, une succession d'équipes. Ce qui fait que le troisième volet, mais là, on le voit très bien, c'est l'architecte de la construction de la canalisation, tout le côté géomètre. Parce qu'avant que les tubes arrivent, le gars dessine par tube la forme qu'il aura, le cintrage, la position, etc. Je répète, le corps de métier, c'est soudeur en ligne. C'est géomètre, architecte et trois, logisticien. Après, vient se greffer un autre phénomène. C'est le marché en lui-même. Il se peut très bien qu'une entreprise ou les entreprises qui ne sont pas nées nombreuses pour avoir du matériel pour ce type de gabarit — tout à l'heure, je vous ai dit que c'est du 12/10 — ce sont des entreprises où il faut des engins de très grosse capacité. Ça ne court pas les rues. Il n'y a effectivement au niveau européen pas beaucoup d'entreprises et il n'y a qu'elles. Par contre, il y a des marchés qui se développent et ces entreprises, si elles gardent la maîtrise au niveau de l'encadrement, font appel à une assistance au niveau main-d'œuvre. Là, vous trouvez tous les corps de métiers (terrassiers, pelleteuses, tous les métiers de cintrage). Chaque fois, il y a un encadrement qui connaît, mais après derrière, il y a toute une logistique à entretenir.

Alors là, au niveau volume, il est difficile de vous répondre, mais je peux prendre l'exemple de l'artère du Midi. C'était une canalisation entre Fos et Toulouse. Comme ça, ça donne une meilleure

idée. A ce moment-là, sur 200 kilomètres, le tronçon dont je vous parle, il y a eu de l'ordre de 250 appels à l'emploi extérieur. Surtout, ce qui a été très bien, c'est qu'à l'issue de ça, il y a eu pas loin d'une cinquantaine de personnes qui ont retrouvé dans le milieu du *pipe* d'autres activités ailleurs. Non seulement, il y a eu l'emploi local, mais certains ont retrouvé, par ce biais-là, un levier et un moteur pour travailler sur d'autres chantiers. La faiblesse de ma démonstration souffre à chaque fois du carnet de commandes que peuvent avoir les poseurs. En Espagne, en Italie, par exemple, on a suffisamment de projets successifs de poses de canalisations. Effectivement, ça génère. Par contre, certains poseurs ont un chantier en France, après à Abu Dhabi, en Afrique du Sud. Le contexte du carnet de commandes de l'entreprise de pose a quand même son énorme influence et voire même, la quantité d'entreprises qui peuvent être appelées à un moment donné à poser des gros diamètres. Pour ça, vous donnez un chiffre, ce n'est pas facile, mais je vous donne le contexte.

Tout ça pour reposer sur deux principes. Le premier, une volonté. Georges Seimandi vous l'a cité. Le deuxième, il faut trouver une forme pratique parce que ces gens-là, poseurs, il faut qu'ils sachent à qui s'adresser et ils auront des demandes. C'est ça, cette notion que je vous ai citée dans l'exemple dit de l'artère du Midi, c'est que localement, il a été mis en place un guichet unique. C'est-à-dire que l'ANPE et la CCI se sont rapprochées. En fonction de la demande est orienté qui vers qui. Au niveau des entreprises, c'est pareil. Chaque entreprise a proposé un certain nombre d'offres, de qualifications, de qualités et c'est comme ça qu'il y a eu une activité qui a été mise en place. C'est le meilleur exemple que je puisse donner pour illustrer nos propos. Mais, hélas, il est difficile de vous fournir des chiffres exacts.

### **Patricia WATENBERG, CPDP**

Très bien ! On a entendu quand même compétences, métiers, mais aussi des mesures un peu périphériques d'organisation pour attirer les compétences par la formation, par l'accueil et par éventuellement la mise en place de guichets uniques ou d'autres modalités qui peuvent se gérer au local. D'autres interventions certainement ? Le débat se poursuit. Monsieur, je vous en prie.

### **Nicolas CERICOF**

Je travaille dans le domaine de l'éolien. On parle de développement durable, de Grenelle de l'Environnement qui est d'actualité. Je pense que tout le monde a tout ça dans les yeux et les oreilles actuellement. Dans le domaine éolien, je fais souvent le parallèle avec ça parce que le débat énergétique m'intéresse profondément. On parle de démantèlement souvent des installations, en tout cas aériennes, quand on prévoit des nouveaux projets, notamment éoliens. Est-ce que ces aspects de démantèlement sont prévus dans des ouvrages souterrains ? Ce sont des questions que je me pose puisque je ne suis pas du tout du métier. Est-ce que ce coût d'un démantèlement obligatoire, peut-être dans les années prochaines, serait intégré dans le coût du projet actuellement ? Si aucun démantèlement n'est prévu, ce qui serait peut-être compréhensible pour des ouvrages assez compliqués déjà à mettre en place, est-ce que ces conduites peuvent être utilisées pour autre chose, après 50 ans d'exploitation, voire plus, si on arrive encore à trouver du gaz d'ici là ? Est-ce que dorénavant, d'ores et déjà, on peut prévoir ces installations pour d'autres utilisations ?

**Patricia WATENBERG, CPDP**

Messieurs, je vous en prie, sur ce démantèlement ou cette réutilisation.

**Georges SEIMANDI, GRTgaz**

Quand on fait l'étude économique d'un projet comme celui-là, outre son investissement, on considère qu'il coûte 2 à 3 % par an en coût d'exploitation pendant sa durée de vie, ce qui prend en compte des coûts éventuels de cessation d'activité et de son démantèlement. Alors, ceci dit, en France, le transport du gaz naturel a une cinquantaine d'années et on n'a pas été amené à démanteler quoique ce soit. Peut-être que notre analyse souffre d'un manque de précision sur le sujet. Mais, les coûts sont là. Après, pour demain, votre question tombe bien. Cette semaine, on a eu vent d'une entreprise qui envisage de transporter sur de grandes distances du CO<sub>2</sub>. Vous savez que le CO<sub>2</sub>, gaz carbonique, gaz à effet de serre, beaucoup d'industriels s'en préoccupent et n'ont pas forcément les moyens de le stocker sur place. Quand ils n'arrivent pas à le supprimer de leurs émissions, ils se mettent à le transporter. On est en train de regarder chez GRTgaz si ça ne peut pas être un métier pour nous demain. Ceci dit, je ne suis pas sûr que la loi nous permette de faire autre chose que du gaz naturel aujourd'hui et la recherche dira si c'est pertinent. Voilà un exemple, mais notre exploitant local va vous donner un exemple très précis de démantèlement et de réutilisation du réseau de transport aujourd'hui.

**Patricia WATENBERG, CPDP**

Alors, exemple concret.

**Jacques FAYOLLET, GRTgaz**

En ce qui concerne le démantèlement, c'est vrai, il vous a été dit tout à l'heure, les canalisations, jusqu'à aujourd'hui, ne sont pas en fin de vie. Par contre, il y a eu des dévoiements de ces canalisations par exemple lors du passage du TGV. Ces canalisations, si on les laisse dans le sol tel quel, en tant qu'exploitant, on ne peut pas les exploiter comme une canalisation en service. Notre intérêt, ce n'est pas de la conserver. Soit, elle est totalement enlevée du sol et le terrain est remis en état. Soit, et c'est le cas qui s'est passé dans la plaine de Valence, 900 mètres de canalisation en diamètre 600 à 600 mm ont été recédées à l'exploitation de l'eau d'irrigation. Elle est exploitée aujourd'hui à 40 barres en eau d'irrigation. Voilà un exemple de réutilisation d'ouvrage de transport non plus utilisé pour le transport de gaz naturel.

**Patricia WATENBERG, CPDP**

Monsieur Céricof, vous êtes satisfait ? Très bien ! D'autres interventions, remarques, questions ? Serait-ce à dire que nous parvenons progressivement à la fin de cet échange ? Je ne voudrais pas que quiconque reste sur sa faim. Le compte à rebours a commencé. Ah, voilà ! Monsieur en bleu et ensuite Monsieur au deuxième rang. S'il vous plaît, le micro ? Ah, ça va être inversé. Ce n'est pas grave. Je vous en prie. Vous avez saisi le micro plus vite.

**Monsieur HANNECART**

Juste un petit commentaire à propos du méthane. On a parlé, bien entendu, de sa relative innocuité, etc. etc. On est bien d'accord avec ça. Mais n'oubliez pas que le méthane, c'est quand même un gaz à effet de serre assez considérable. Je crois que c'est 20 fois plus que le CO<sub>2</sub> à volume égal et moi, j'aime bien entendre les ingénieurs dire qu'on peut avoir une fuite pendant quelques jours, mais ça représente un volume et un nuage conséquents. A notre époque, au XXIème siècle, ce n'est plus possible. Il faudra aller plus vite. Ça, je suis désolé.

**Patricia WATENBERG, CPDP**

Sans doute une réaction.

**Daniel BOURJAS, GRTgaz**

Oui, je veux réagir. C'était un exemple pour montrer que face à un incident gaz, la précipitation vis-à-vis de la sécurité n'était pas le premier réflexe. Bien évidemment, on ne va pas regarder fuir le gaz pendant des jours et des jours parce qu'il n'y a pas de problèmes ou de risques pour la santé des personnes dans l'environnement immédiat.

**Patricia WATENBERG, CPDP**

Voilà qui précise le propos précédent. Monsieur Seimandi.

**Georges SEIMANDI, GRT gaz**

Néanmoins, c'est une préoccupation que les fuites volontaires ou involontaires sur le réseau de transport. Notamment lorsqu'il y a des opérations de maintenance, on peut être amené à purger les tronçons de canalisation et vous avez raison, c'est non seulement préoccupant pour l'effet de serre, mais c'est en plus du gaspillage économique. Comme c'est un produit qui a de la valeur, il n'est pas question de le perdre. On met donc en œuvre des mesures particulières qu'on a expérimentées depuis déjà quelques années pour réinjecter le gaz qui serait auparavant parti dans l'atmosphère dans le réseau pour ne pas le perdre. Après, ce que vous disiez sur le méthane qui est plus absorbant dans l'infrarouge que le CO<sub>2</sub>, par contre, il a une durée de vie dans l'atmosphère de 20 fois moins. Au bilan, sur la durée de vie de la molécule, c'est un écobilan sur l'effet de serre qui est quasiment identique.

**Daniel BOURJAS, GRTgaz**

Je voudrais juste préciser que nous sommes transporteurs de gaz naturel. Le produit que nous transportons ne nous appartient pas ou le gaz d'ailleurs que nous consommons. On appelle ça des autoconsommations de gaz naturel, notamment pour faire tourner les moteurs de la compression dans les stations de compression pour celles qui sont des moteurs à gaz. Ce gaz naturel, nous

l'achetons par appel d'offres. Autrement dit, il y a bien une donnée économique liée à la bonne gestion du gaz naturel que nous transportons.

**Patricia WATENBERG, CPDP**

Ça, c'est complet. Il y avait Monsieur. Ah, c'était la même question ? Ecoutez, les grands esprits probablement se rencontrent-ils ? D'autres interventions ? Non. Ecoute, peut-être le mot de la fin ou quelques éléments.

**Patrick LEGRAND, CPDP**

Merci ! Je pense qu'on a complété au fond notre tour d'horizon des différentes questions. Au fond, les premiers éléments de bilan de ces 15 premières réunions qui ont été évoqués devant vous n'ont pas été trop critiqués. On a dû à mon avis à peu près sentir comment vous analysiez ce projet. Tout ce que je peux vous dire, c'est que nous continuerons dans cette perspective à aller plus loin, à affiner. Ce soir, on a un peu parlé plus que d'habitude des questions d'adaptation au changement climatique qui n'est pas une mince affaire. On a probablement un peu plus parlé et puis précisément des interactions économiques locales et on a fouillé à peu près la question de l'utilité publique qui n'avait pas encore été vraiment explorée aussi loin. Je vous remercie d'avoir apporté ces compléments à ce panorama et j'espère que vous retrouverez tout ça dans le compte-rendu que nous allons faire. Ceci dit, le débat public se poursuit jusque samedi soir. Les remords même tardifs sont toujours acceptables et acceptés et si des questions rentrées ou des questions difficiles à exprimer en public vous venaient à l'esprit, n'hésitez pas à les poser. Par La Poste, c'est un peu court. Mais, par Internet, voire même par téléphone auprès de notre bureau d'Avignon, ce sera possible.

Je vous remercie d'avoir participé à cet exercice un peu spécial de démocratie participative comme on dit qui touche à des éléments techniques et d'avoir pris le temps et d'analyser le dossier et de nous dispenser chacun d'entre vous de deux à trois heures de travail ou de contribution de bénévoles. Au bout d'un certain temps, ça représente une masse de travail citoyen important. Dans une société où les questions techniques ont souvent été kidnappées ou en tout cas un peu cachées où la technocratie parfois régnait, cet exercice va probablement même plus loin que celui de la simple démocratie. Il inverse un peu les systèmes et il fait apparaître que tout compte fait, on peut discuter d'objets techniques complexes malgré quelques incompétences que chacun partage. Bonsoir ! Je vous remercie et puis suivez les résultats. Un débat public, ça se juge dans la perspective (4 mois, 17 réunions). C'est à la fin de ces réunions et dans le compte-rendu, vous le verrez et j'espère qu'à ce moment-là, vous serez satisfaits d'avoir participé à cet exercice ce soir. Merci ! Au revoir !

## **INDEX**

*Nous vous signalons que nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe des noms et termes suivants :*

Alain CHAUSSON	31, 33	Nicolas CERICOF	28, 29, 37
Monsieur HANNECART	25, 27, 39	Pierre CHANZIMAN	33, 36
Monsieur GREGORIO	30, 31	Thierry CHEYNEL	26

**Nota Bene : « la décision du maitre d'ouvrage sera signée par le Directeur Général de GRTgaz »**